

POUR LE SPORT

Des vêtements chauds et confortables

Pour profiter des splendeurs de l'automne, la mode propose, cette saison, tout un éventail de vêtements chauds, confortables et très colorés comme nous n'en avons pas vu depuis plusieurs années.

par SYLVIE CORRIVEAU
collaboration spéciale

Mentionnons, parmi les nouveautés, l'arrivée du poncho présenté généralement dans des tissages d'aspect artisanal et dans des impressions navajos. La cape, garnie de franges ou de pompons, connaît elle aussi un retour. Comme une grande écharpe, elle s'enroule autour des épaules, à la manière des paysannes de l'Europe de l'Est. L'Autriche influence également la mode avec des vestes matelassées de montagnards tyroliens, des redingotes d'écuyères avec col de velours et des pulls à motifs folkloriques. Pour les journées plus fraîches, on suggère le parka revu et corrigé, la doudoune unie ou à motifs, souvent réversible et le manteau trois-quarts droit ou avec des lignes trapèzes.

Cette saison, pour le sport, le fuseau et le pantalon cigarette se retrouvent partout. Les moins frileuses oseront peut-être aussi porter le bermuda ou encore le short enfilés sur un collant épais.

Dans les collections de vêtements pour le sport, la couleur se met au diapason de la nature en pleine transformation dans des coloris de feuilles mortes, de mousse et de teintes de sous-bois. Les imprimés floraux et les motifs foulards Hermès sont aussi à l'honneur donnant à la mode décontractée un look tantôt fantaisiste, tantôt plus sophistiqué.

Sortir des sentiers battus du traditionalisme voilà ce que recherche, cette année, la mode sport.

Blouson avec empiècements et manches de couleurs contrastantes, agencé avec un pull à motifs et un pantalon de velours côtelé.
(Boutique Le Bachelier)

Blouson à motifs floraux porté sur un fuseau. (Boutique Motus, Gants Paris)

Le Soleil, Jacques Deschênes

C.



manteau de ski
DEER MOUNTAIN

style moniteur
P577MX

149⁹⁹\$

Mail gauche de l'entrée principale Eaton



Salon du prêt-à-porter de Montréal

Prévisions estivales 1991: les bleu océan sont de retour

Pour lutter contre la crise qui affecte présentement l'industrie du vêtement, les fabricants misent sur le retour de la couleur. C'est ce qu'on a pu constater lors du dernier Salon du prêt-à-porter canadien international de mode féminine, qui se tenait, la semaine dernière, à Montréal.

par SYLVIE CORRIVEAU
collaboration spéciale

La mode redonne ses lettres de noblesse au bleu qu'elle avait ignoré depuis plusieurs années. Attention, pas n'importe quel bleu! Pour être dans le ton et en harmonie avec la nature et le courant nouvel âge, c'est aux bleus des océans et des grandes profondeurs marines ainsi qu'à ceux du ciel et du cosmos qu'on fait référence soit à des bleus azur, faience, turquoise, horizon, cobalt et indigo.

La mode flirte encore avec le mouvement écologique. Les

saisons précédentes ont fait revivre les couleurs de terre, celle de l'été 91 s'intéresse aux coloris végétaux comme les teintes de vert tilleul, mousse ou roseau, des jaunes mais ou bouton d'or, des roses thé, pois de senteur, pétunia ou framboise.

Dans cette optique écologique, on remarque également un intérêt pour les motifs représentant la faune et la flore marine (coquillage, hippocampe, étoile de mer) et une passion pour les imprimés qui évoquent le romantisme des jardins qui s'épanouissent en plein cœur de l'été avec des dessins de fleurs et de feuillages.



Robe pour l'été 1991 avec décolleté cache-cœur par Izzy Camelleri, designer torontois.

Il n'y a pas beaucoup de changements du côté des silhouettes. On reste sur ses gardes puisque l'année s'annonce difficile pour le commerce de détail. Tout ce qui marque l'automne et l'hiver 1990-91 se retrouve dans des couleurs qu'on appellera «les pastels grisés». On verra donc des shorts,

des jupes courtes, des pantalons cigarettes, des vestes longues, courtes et boléros, des robes avec taille empire et de nombreux décolletés aussi variés sur le devant que dans le dos, ce qui confirme la place importante qu'occupe maintenant la féminité dans les collections.



Deux pièces bermuda par Création Karl Lagerfeld



Concert... ante

SON SECRET:

François de Courval

... ÉVIDEMMENT

681-1510

1510, chemin Sainte-Foy

ENTREVUE GRATUITE

Pour: TACHES
CICATRICES
VERGETURES
MARQUES ACQUISES

TECHNIQUE Bioval

BRONZAGE-SANTÉ

Nous vous le déconseillerons... si nécessaire.

Stationnement privé pour la clientèle

ELECTROLYSE **Système Troc**

LA DERM-ESTHÉTIQUE PAR EXCELLENCE



POLO: Noir, brun ou noir brillant. 110 \$

CAVALIERE: Vison ou noir. 110 \$



BOTTES RÉSISTANTES À L'EAU

Aqualogica (à-kwa-lozika) n.f. (XXe, aqua, «eau», et logica «logique») 1° Type de botte de haute qualité, fabriquée en matière synthétique résistante à l'eau et au froid grâce à une technologie de pointe. 2° Protection logique des pieds contre les éléments saisonniers tels que pluie, neige, glace, etc.

CHRISTIAN

PLACE LAURIER • PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE



Aqualogica (à-kwa-lozika) n.f. (XXe, aqua, «eau», et logica «logique») 1° Type de botte de haute qualité, fabriquée en matière synthétique résistante à l'eau et au froid grâce à une technologie de pointe. 2° Protection logique des pieds contre les éléments saisonniers tels que pluie, neige, glace, etc.

POLO: Noir, brun ou noir brillant. 110 \$

CAVALIERE: Vison ou noir. 110 \$

MULTI: Noir avec un accent de bronze et de vert. Brun avec un accent de bronze et de vert. Noir avec un accent de bronze et de vert. 125 \$

Simard & Voyer

Tradition et style depuis 1947

Place Québec • Place Fleur De Lys
Galeries De La Capitale • Place Ste-Foy • Place Laurier • Galeries Chagnon

Lise Watier à Québec

C'est au 333 Grande Allée qu'ouvrira dès la mi-novembre à Québec le centre de beauté Lise Watier. On y offrira des soins esthétiques pour le visage et pour le corps, des cours de maquillage et une boutique d'accessoires, a précisé au Soleil Mme Lise Watier. Cet institut ne s'adresse pas uniquement aux femmes, a souligné Mme Watier, puisqu'une section privée a été aménagée pour accueillir les hommes. Ouvert de 9 h à 21 h pour accommoder la clientèle, ce centre de beauté comprend également une boutique où l'on retrouvera la collection de bijoux Lise Watier, des foulards, des parapluies ainsi que des parfums, des produits de beauté et des instruments pour le maquillage. Il faut souligner aussi que Mme Lise Watier ouvrira au printemps au 14, rue Faubourg St-Honoré à Paris sa première boutique Lise Watier où seront proposées sa ligne de produits de beauté et de parfums ainsi que sa collection d'accessoires.



Lise Watier



POLO RALPH LAUREN

Collection décontractée:
Polo - Jersey - Rugby - cotons molletonnés - pantalons - jeans - chemises - chandails - anoraks - blousons - manteaux

Collection habillée:
Blazer - pantalons - chandails - chemises - cravates

Accessoires:
Robes de chambre - ceintures - bretelles - bas - foulards



CRAVACHE

PLACE LAURIER
(1er étage - mail nord) 659-7423

De nombreux designers québécois ont déserté le salon

Les corridors qui quadrillent le Salon canadien international de mode féminine de Montréal des 16, 17 et 18 septembre dernier étaient plus vastes et moins congestionnés que les saisons précédentes. Et pour cause ! Les organisateurs ont connu une diminution du nombre de leurs exposants et de leurs visiteurs.

Selon les dernières statistiques fournies par le salon, on dénombrait pour ce salon 253 exposants avec 528 collections et enregistrait 5072 visiteurs alors qu'en mars on comptait 317 exposants, 792 lignes de vêtements et 6153 visiteurs.

Pour ce qui est de l'origine des exposants, la marge s'amenuise entre ceux qui résident au Québec et au Canada et ceux viennent d'autres pays : 67 % de contenu canadien pour 33 % de contenu international. A ce sujet, soulignons l'absence très remarquable

de nombreux designers québécois qui avaient déserté le salon. Ne figuraient pas sur la liste cette saison des noms comme Jean-Claude Poitras, Lyse Spénard, Maryse Roye, Hilary Radley, Marie Saint-Pierre, Michel Desjardins, Alain Thomas et bien d'autres. Les raisons invoquées sont multiples selon certains stylistes interrogés. Poitras alléguait que les dates étaient mal choisies puisqu'elles sont les mêmes que le Salon de la coterie de New York et que, dans le contexte actuel, il ne pouvait pas se permettre financièrement de participer à deux salons. D'ailleurs, précise-t-il, sa clientèle pré-

fère placer les commandes à ses bureaux et New York pouvait lui permettre d'ouvrir de nouveaux comptes. D'autres, comme Marie Saint-Pierre, ont préféré présenter leurs collections dans leurs studios en privé sur invitations. Dans le cas de Maryse Roye, spécialiste du manteau, le printemps n'est pas une saison assez importante pour participer à ce salon puisque les détaillants achètent moins de ce produit. Pour plusieurs autres, qui ne sont pas supportés par des manufacturiers, c'est un congé forcé à cause d'un manque de ressources financières et d'une impression d'isolement à travers ce vaste salon.

Bien qu'on ait pu voir chez certaines entreprises canadiennes des collections intéressantes, celles notamment de Jac Dale de Montréal et les cuirs Jez, il manquait ce petit côté effervescent qu'apportent les stylistes locaux. Par l'audace et l'originalité de leurs créations, les designers font qu'un salon se distingue et devient moins une foire commerciale comme tant d'autres. Sans bannir l'accès aux délégations étrangères qui donnent à ce salon son caractère international, il serait souhaitable, selon certains intervenants, que les promoteurs revisent leurs positions et mettent plus d'emphasis sur la présence des créateurs québécois. Du côté des gouvernements, suggère-t-on, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie du Québec, qui contribue déjà au financement du Salon, pourrait débloquent de nouveaux budgets pour sauver son industrie et le fédéral devrait être présent et participer financièrement à la promotion de la mode québécoise.



125\$

Place Ste-Foy 651-4996

MAYFAIR

CHAUSSURES ET ACCESSOIRES DE QUALITÉ



De droite à gauche, Thomas Majorosi et Claude Moisan, artistes maquilleurs pour la maison Yves Saint-Laurent.

Lancement des nouveaux maquillages d'Yves Saint-Laurent

Pour une deuxième saison, c'est l'artiste maquilleur de Saint-Laurent Beauté, Thomas Majorosi, qui a mérité cette année à Paris le Pinceau d'Or pour la qualité esthétique de ses maquillages. Lui et son collègue québécois Claude Moisan étaient à Québec la semaine dernière chez Holt Renfrew pour présenter « Rituel », le nouveau maquillage automne-hiver d'Yves Saint-Laurent.

par SYLVIE CORRIVEAU
collaboration spéciale

« Une femme ne doit pas avoir l'air maquillée, elle doit être belle », voilà la philosophie de Yves Saint-Laurent. Cette saison, la maison de couture parisienne met en vedette dans sa nouvelle collection de maquillage, le bordeaux présente en duo avec un fard à paupière rose. Le bordeaux, précise Thomas Majorosi, a la particularité d'intensifier et d'approfondir le regard de celles qui ont les yeux bleus ou verts. Pour compléter cette harmonie, on propose aussi un nouveau mascara aubergine, additionné d'extrait d'une racine chinoise qui a pour effet de traiter et de fortifier les cils, précise l'artiste maquilleur. Pour les lèvres, on suggère deux fards, un bordeaux mordoré ou un rouge sang.

Lors de leurs visites à Québec, les deux maquilleurs ont montré à plusieurs clientes toutes les étapes et la manière d'utiliser ces nouveaux coloris. Un concept simple et facile à réaliser qui, selon Thomas Majorosi, met le maquillage à la portée de toutes les femmes.

Le chandail en pur cachemire

Cachemire. Ce nom seul évoque la douceur et le luxe. Mais tous les cachemires ne sont pas de la même qualité. Si vous aimez le luxe, ne vous contentez pas du second choix.

Chez Holt Renfrew, nous faisons l'impossible pour que notre chandail en pur cachemire soit le meilleur sur le marché. Nous n'utilisons que les fibres les plus blanches, provenant de la laine soyeuse de Mongolie, soigneusement sélectionnées parmi les plus fines que l'on puisse trouver sur le marché. Nous faisons ensuite traiter et tricoter cette laine en Écosse, où existe une tradition artisanale séculaire, sur les bords de la Tweed, rivière aux eaux très douces.



Notre chandail en pur cachemire fait appel à la confection intégrale selon la taille et non à la coupe et à la couture, comme c'est le cas pour les modèles de qualité inférieure. Un fil fermement enroulé et un tricot à jauge élevée lui permettent de résister au boulochage mieux que les chandails ordinaires en cachemire. De plus, les points de contrainte renforcés et le fil entièrement en cachemire assurent sa longévité. Il est offert dans une gamme complète de dix couleurs somptueuses, en styles gilet de laine ou col cheminée. En outre, comme pour tous les classiques Holt Renfrew, on peut le trouver seulement chez Holt Renfrew.

LES ANNONCES CLASSÉES
LE SOLEIL
647-3311
ça sonne !

CORRECTION
Annonce parue dans Le Soleil du samedi 22 septembre 1990.
Nettoyage Eaton de moquettes et meubles pour l'Action de grâce.
L'offre spéciale aurait dû se lire:
5 pièces - 99,00
EATON S'EXCUSE DE TOUT INCONVENIENT
EATON

Seulement 295 \$...
Et seulement chez Holt Renfrew.

PLACE SAINT-FOY, 656-6783
Ouvert les jeudis et vendredis jusqu'à 21 h et les samedis jusqu'à 17 h.

Dans les **C**oulisses de la mode

Manteau matelassé avec veste et pantalon fuseau boutonné sur le côté de la cheville présenté durant le défilé de la boutique Georges Rech.



Le Soleil, Patrice Laroche



La mode pour hommes au défilé de Place Ste-Foy.



Mme Gisèle Dupont, directrice de l'Est du Québec pour la Fondation Mira, en compagnie de son chien Fraulein.

DISTINCTION



matrisia
BY MONDI

...parce que le chic, l'unique, ne sont pas des privilèges réservés aux tailles mannequin. En exclusivité à Québec, un choix mode fantastique pour celles qui habillent entre 12-24 ans.

Aussi, des collections élégantes, conçues pour la femme d'aujourd'hui, offertes en tailles régulières (à partir de 4 ans).

FAUBOURG
SIGNATURE

Complexe Germain des Prés (voisin du Flacré Ste-Foy)
Sainte-Foy - 657-6696

par SYLVIE CORRIVEAU
collaboration spéciale

Fondation Mira

Les marchands de Place de la Cité présentaient récemment un défilé de mode au profit des œuvres de la Fondation Mira dont les locaux ont été détruits par un incendie, il y a quelques semaines. A l'occasion de ce défilé, nous avons pu constater qu'on offre un très beau choix de vêtements pour les tailles au-dessus de 18 ans dans plu-

sieurs boutiques de Place de la Cité. A la boutique Amour, notamment, on propose cette année en exclusivité une collection pour tailles fortes signée Jean-Claude Poitras. A ce défilé, il faut souligner la participation de trois non-voyants qui ont accepté de devenir mannequin pour un soir. Un défi qu'ils ont bien relevé en compagnie de leur fidèle compagnon. Pour les aveugles, la Fondation Mira est très précieuse puisque grace aux chiens-guides qui sont

leurs yeux, ils peuvent mieux s'intégrer à la société.

Vêtements et accessoires

Il y en avait pour tous les goûts et toutes les occasions au défilé de mode de Place Ste-Foy. Des vêtements pour hommes, femmes et enfants, des tenues pour les sports d'hiver, des accessoires de décoration pour la maison ou pour utilisation dans la cuisine ainsi que

des produits de beauté. Bref, un défilé où la mode vestimentaire s'entremêlait aux nouveautés offertes dans divers autres domaines.

10e boutique Clément

Gestion Clément, propriétaire de neuf boutiques Clément, deux franchises By American et d'une franchise Lacoste, annonce l'ouverture prochaine d'une dixième boutique Clément à Arthabaska au nouveau centre commercial La Grande Place des Bois-Francis le 3 octobre. Gestion Clément, dont le siège social est à Québec, aura dorénavant 175 personnes à son emploi avec l'addition de cette nouvelle succursale.

Fondation de l'Hôpital Laval

C'est à une présentation de qualité qu'ont assisté plusieurs centaines de personnes la semaine dernière à l'occasion du défilé de mode organisé à la boutique Georges Rech de Place Ste-Foy, la boutique Bernard Denault et Bam-Bin, événement au profit de la fondation de l'hôpital Laval. On a pu voir plusieurs tailleurs et manteaux présentés en coordonnés pour Georges Rech. De très beaux vêtements pour hommes particulièrement bien «accessoirisés» par la boutique Bernard Denault et des tenues pour enfants très colorées pour celle de Bam-Bin. Soulignons également la participation du salon de coiffure Maxime qui a réalisé de très jolies coiffures pour enfants, ainsi que le Centre Vision pour son choix original de lunettes. Au volet fourrure, on proposait les créations de Paule Racine, une styliste de Québec qui signe depuis deux ans une collection de fourrure pour la Maison Georges Pouliot de Montréal. Paule a présenté du castor rasé et de la loutre ainsi qu'un superbe manteau de vison femelle qui n'a pas manqué d'attirer l'attention.

Collection Jean-Paul Gaultier

Il est maintenant possible de trouver à Québec les vêtements pour hommes de la collection Jean-Paul Gaultier, créateur parisien, en exclusivité à la boutique Louis Laflamme de Place Québec. Cette collection fait présentement un malheur, nous a souligné M. Louis Brochu, conseiller à cette boutique puisque plusieurs vêtements ont déjà été vendus. Les fans de Gaultier, a-t-il précisé, ne sont pas uniquement des hommes car des femmes ont aussi acheté certains modèles de la collection masculine qui convenait à des silhouettes féminines. Les vêtements Jean-Paul Gaultier sont fabriqués en Italie et coûtent environ entre 1000 \$ et 1300 \$ pour un veston et autour de 600 \$ pour un pantalon.

ESPIRIT

VENTE PRÉ-AUTOMNE

30%

sur toute la marchandise automnale
Cette vente est pour un temps limité.

70%

de rabais sur toute la marchandise d'été
Toute vente finale.

GILET "OUATÉ"

de couleur charcoal, impression Esprit noire
Valeur de 58 \$ pour

29\$

Jusqu'à épuisement des stocks.

boutique

LE TEMPS

Pour toute la famille

inc.

Carrefour
Charlesbourg
623-4642
Place Fleur de Lys
624-8655
Galerias de la Capitale
623-1923
Place de la Cité
652-7088

JEAN-PAUL
FORTIN

ESCAPADE

Le délicat soulier à motif reptilien
sur cuir verni noir

et sertie d'une petite boucle d'or.

Disponible en rouge bordeaux, ambre gris ou en marron.

De la collection FORTIN

195 \$

Sac à main assorti.

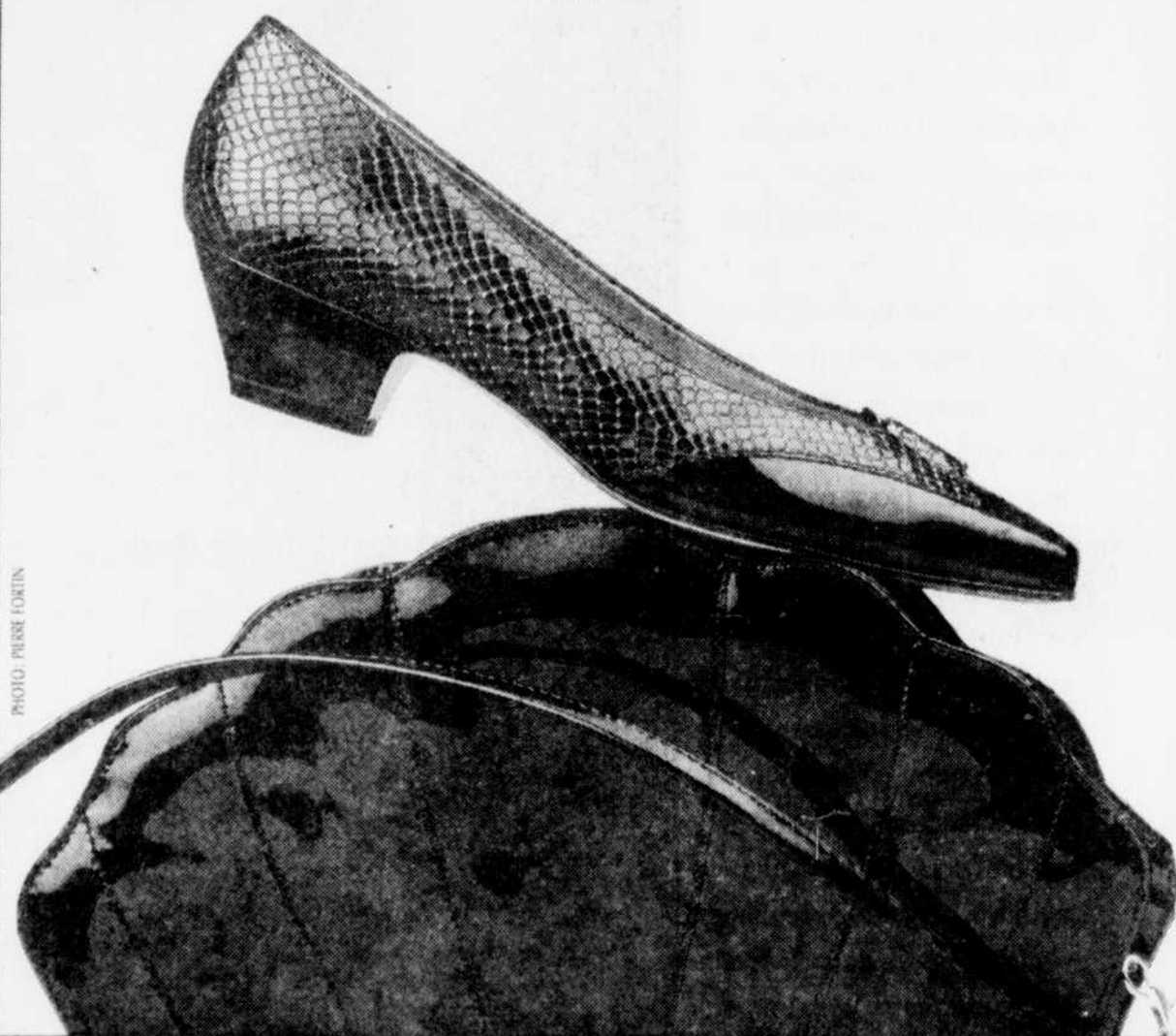


PHOTO: PIERRE DUBIN

PLACE DE LA CITÉ • PLACE QUÉBEC • PLACE LAURIER • GALERIES DE LA CAPITALE

LA BEAUTÉ S'EXPRIME...

VENTE ET TRANSFORMATION DE PELISSES

PRÊT-À-PORTER ET SUR MESURE

CHARME ET SÉDUCTION AU MAIL CENTRE-VILLE

PROFITEZ DE NOTRE
PLAN DE FINANCEMENT
6 MOIS SANS INTÉRÊT
(SUR APPROBATION DE CRÉDIT)
À L'ACHAT D'UN MANTEAU

Arthur Jobin

F O U R R U R E S

MAIL CENTRE-VILLE QUÉBEC 525-4681

CORRECTION

Dans notre cahier publicitaire "SOLEIL", prix en vigueur du lundi 24 au samedi 29 septembre 1990, veuillez noter la correction suivante:

En page 5

Achetez-en 2, obtenez-en 1 gratuit; les prix des montres auraient dû se lire: 3,99 à 47,99 (au lieu de 3,99 à 7,99).

Nous nous excusons de cette erreur auprès de notre clientèle.

Bonimart
Le magasin EXTRA SPECIAL de votre quartier

Le lycra, matière moulante qui glisse sur le corps

PARIS (AFP) — Marilyn Monroe, dit-on à Hollywood, se faisait coudre ses robes à même le corps pour obtenir ce galbe incomparable... Et si aujourd'hui les vêtements pour femmes faites au moule sont plus que jamais à la mode, on le doit à une petite fibre magique: le lycra, une matière qui glisse sur le corps.

par MARIE-DOMINIQUE FOLLAIN

Grâce à cette fibre élastique, plus besoin de pinces, de découpes compliquées ou de fermetures à glissière, on se glisse dans une petite robe en stretch ou dans un caleçon qui épouse le corps en se faisant oublier.

Le stretch — autrement dit le lycra — ne date pas d'aujourd'hui. Inventé à la fin des années 50, il a d'abord été utilisé dans le domaine de la corseterie pour remplacer le caoutchouc. Par sa finesse, son élasticité et son extensibilité, il conquiert les maillots de bain et les fuseaux de ski. Pour ce faire, il n'est jamais employé seul, mais en mélange avec la laine ou le nylon.

Le stretch un franc succès

L'un des premiers créateurs à s'être intéressé au lycra et à l'avoir fait entrer dans la mode, est le Français Marc Audibert. En 1984, il crée des robes drapées en

soie et satin auxquels il mêle des fibres de lycra. Et c'est le succès. Il est très vite suivi par des créateurs comme Azzedine Alaïa, Jean-Paul Gaultier, Chantal Thomass, Christian Lacroix, Issey Miyake.

Le lycra s'adapte même aux matières les plus fluides telles le tulle ou la dentelle. Il suffit d'associer deux à quatre pour cent de cette fibre à une matière naturelle ou artificielle pour donner au tissu un maintien remarquable.

Mélangé au coton, le lycra descend dans la rue, car il confère une nouvelle existence à la plus simple petite robe. Avec lui plus de faux plis inesthétiques, il bouge avec le corps et reprend toujours sa tension initiale. Il voyage en outre facilement dans une valise et ne se froisse pas.

Le lycra est donc un excellent atout pour le prêt-à-porter, d'autant que les vêtements en stretch sont coupés en taille unique et que

les retouches n'existent pas. Bref, on ne peut plus s'en pas-

ser. La mode de la saison prochaine en témoigne: combinaisons-

collants, robes seconde peau, jupettes moulantes et bermudas

de cyclistes montent en première ligne. Avec aisance et légèreté.



Création Albert Nippon pour l'hiver 1991.

Les Défilés

« Collections couturiers québécois '90 » au centre récréatif des Galeries de la Capitale les 25 et 26 septembre à 20h. Billets en vente sur le réseau Billetech.

L'Association des Marchands de Place Belle Cour, en collaboration avec l'agence Les Productions Sonia Morelli, présente des minis défilés de mode jeudi et vendredi entre 12h et 13h. Jeudi: *Paul Larocque, Créart Arteq, Rendez-Vous*. Vendredi: *Couleurs, Sport Select, Boutique Rue*.

Ce soir, au *Beaugarte*, la boutique *Thérèse Morency* de Place Ste-Foy présente, en collaboration avec l'Officiel de la mode, ses collections automne-hiver.

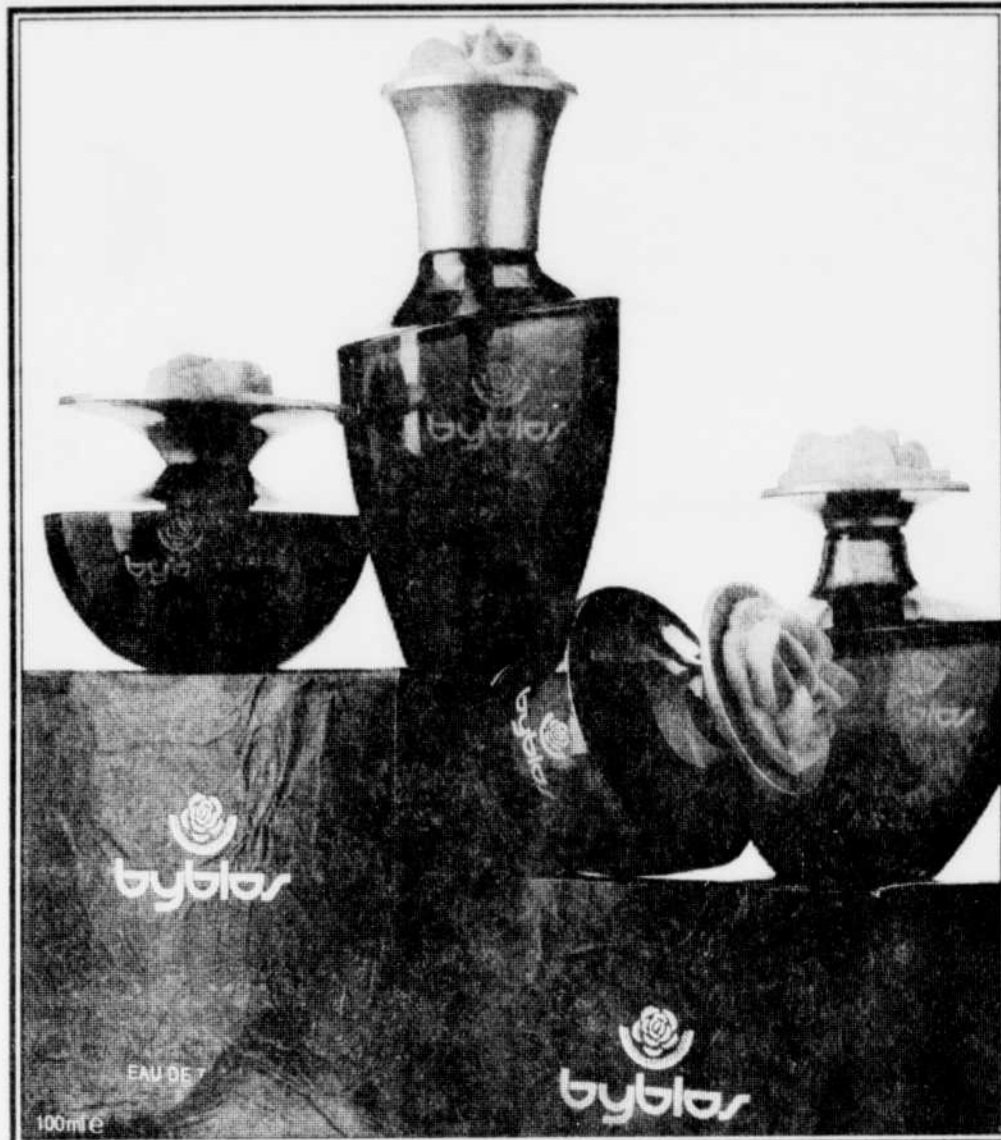
Défilé de mode au profit du Club Magny-Gym, ce soir à 20h, au Club Le Bûcheron, Montmagny.

Jeudi, le 27 septembre à 19h, les *Marchands de Place Fleur de Lys* présente « Tendance orientale » en collaboration avec l'Officiel de la mode.

Défilé de mode, dimanche le 30 septembre à 15h00, au *Pub Ozone*. Présentation des vêtements de la boutique *Pier Olivier* (cuir et suède).

Au restaurant « *Chez Biron* », 17, rue St-Stanislas, présentation de mode durant le souper du 25 septembre (vers 20h) par la *Maison Brissot* et la *Boutique Jean-Paul Fortin*. Réservations: tél. (418) 692-5488.

Byblos, une nouvelle collection de petits luxes parfumés



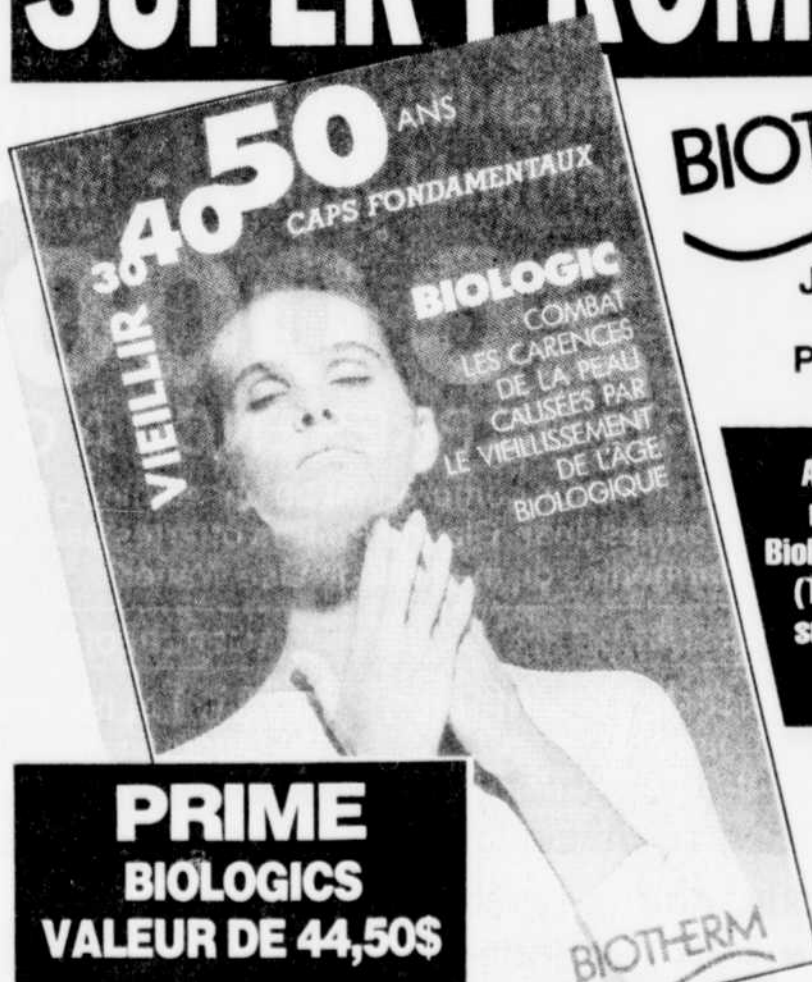
EN PRIMEUR ET SEULEMENT CHEZ HOLT RENFREW.

Une collection entière de produits fragrant pour le corps. D'une exubérance raffinée, Byblos est une fragrance exquise prête-à-porter avec les créations qui s'affichent à l'enseigne de l'indépendant. À découvrir dès aujourd'hui à notre comptoir de fragrances. Eau de parfum 50 mL, 68 \$. Eau de toilette 50 mL, 46 \$; 100 mL, 69 \$. Eau de toilette en atomiseur 100 mL, 74 \$. Gel pour le bain 200 mL, 38 \$. Huile pour le corps 100 mL, 48 \$. Lotion pour le corps 100 mL, 42 \$. Crème universelle d'autobronzage 200 mL, 39 \$. Désodorisant 100 mL, 38 \$. Shampoing et revitalisant 200 mL, 38 \$.

Seulement chez Holt Renfrew.

PLACE SAINT-FOY, 656-6783 • OUVERT LES JEUDIS ET VENDREDIS JUSQU'À 21 H ET LES SAMEDIS JUSQU'À 17 H.

SUPER PROMOTION Automnale

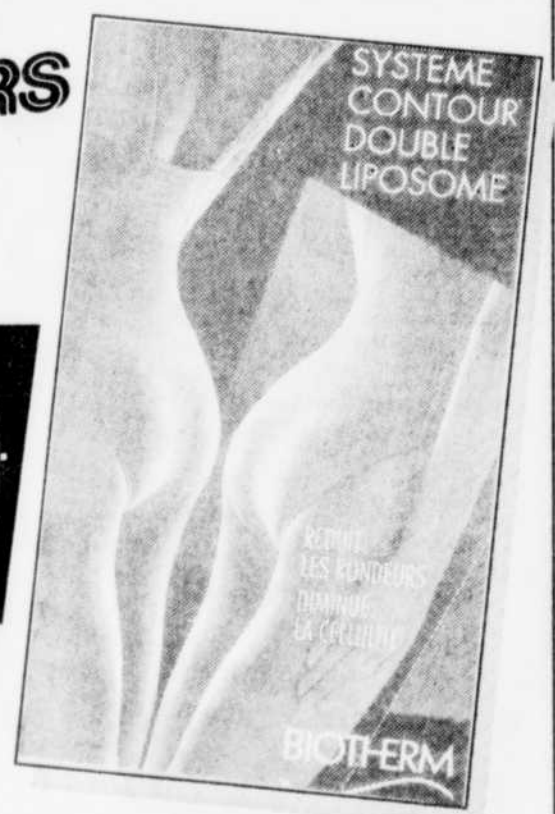


BIOThERM CHEZ SEARS

Jeudi et vendredi de 9 h 30 à 21 h
samedi de 9 h à 17 h
Place Fleur de Lys - Place Laurier -
Galeries Chagnon

Avec tout achat de 2 produits Biotherm, recevez sans frais supplémentaires un **Biologics 30-40-50**, d'une valeur de 44,50\$. (Traitement complet en profondeur et en surface, lutte contre le vieillissement de votre âge biologique).

Venez rencontrer votre conseillère Biotherm. Offre en vigueur jusqu'au samedi 29 septembre 1990.



SEARS

vous en avez pour votre argent... et plus

Place Fleur de Lys, 529-9861 — Place Laurier, 658-2121 — Galeries Chagnon, 833-4711

LES ARTS ET SPECTACLES

Le procès du musée poursuivi pour obscénité s'ouvre en Ohio

CINCINNATI (AFP-NYNTS) — Policiers et manifestants se sont retrouvés face à face hier à Cincinnati pour l'ouverture du premier procès aux États-Unis d'un musée poursuivi pour obscénité, après avoir exposé des photographies de l'artiste homosexuel Robert Mapplethorpe.

des arts.

Environ 150 manifestants, essentiellement des artistes et des militants homosexuels, se sont réunis devant le tribunal pour cette affaire, déjà considérée comme un test du droit à la libre expression par la majorité des créateurs américains dans les domaines du théâtre, de la musique, du cinéma et

Une cinquantaine de policiers étaient également présents pour cette première journée au cours de laquelle a été entamée la sélection du jury. On croit qu'environ deux douzaines de témoins seront entendus dont quelques-uns des principaux directeurs de musée au pays.

« Ce n'est pas seulement le procès de Mapplethorpe, d'un musée et de son directeur », a dit Martin Friedman, directeur du Musée Walker de Minneapolis, qui est un ancien président de l'Association des directeurs de musées d'art. « Ce sont les arts en Amérique qui sont en procès. C'est une situation qui dépasse amplement Cincinnati ».

« Si l'accusation réussit ici à Cincinnati, l'inquisition va s'étendre ailleurs », a aussi déclaré un porte-parole d'un mouvement de

défense des droits des homosexuels et des lesbiennes, Scott MacLarty.

Le président d'un groupe de défense des citoyens de la ville, Monty Lobb, a en revanche estimé que les poursuites engagées contre la galerie étaient nécessaires pour sauvegarder les valeurs morales de la communauté.

L'exposition des photos de Robert Mapplethorpe, mort du sida en 1989, ont attiré plus de 80 000 visiteurs en l'espace de deux mois au printemps dernier à Cincinnati.

La présentation de ces photos de nus avait dû être annulée l'année dernière à Washington à la Corcoran Art Gallery à la suite de protestations, et cette exposition itinérante est actuellement à Boston.

Selon l'accusation, les sept photos incriminées, sur un total de 175, violent les lois sur l'obscénité et celles sur la protection des enfants contre la pornographie.

Parmi les photos figurent notamment celle d'un homme urinant dans la bouche d'un autre et celle de deux enfants nus dont le

sexe est montré.

Le directeur de la galerie risque jusqu'à six mois de prison et au moins 1000 \$ d'amende, tandis que le centre d'art, le Contemporary Arts Center, lui-même peut être condamné à une amende d'au moins 5000 \$.

Pour les milieux artistiques, cette affaire illustre le vent de moralisme qui sevit actuellement aux États-Unis et qui va à l'encontre du droit à la liberté d'expression inscrit dans la Constitution américaine.

« (...) c'est la troisième édition de ce défilé et je dois dire que j'ai rarement vu, dans ce pays, autant de professionnalisme et je crois que, finalement, c'est un grand défilé qui est issu de Québec, mais qui devrait prendre la route du Canada. »

Jean-Claude Poitras,
CBV Québec-Express

Collections Couturiers Québécois '90

Pour l'essor d'une industrie d'avenir!

présentées par

LE SOLEIL

Partenaire
de la

Mode



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie, du Commerce
et de la Technologie



Les caisses populaires
Desjardins

les 25 et 26 septembre à 20 h
au centre récréatif des
Galeries de la Capitale

EN VEDETTE:

- Dénommé Vincent
- Michel Desjardins
- Marie Dooley
- Micheline Forest
- La Grande Zoa
- Atelier le 8^e Art
- Maranda Girard
- Bertrand Marois
- Jean-François Morissette
- Lace Design
- Élisabeth Paquet
- Perlimpinpin
- Poil de Carotte
- Jean-Claude Poitras
- Maryse Roye
- Marie Saint-Pierre

20 000\$

EN PRIX DE PRÉSENCE À GAGNER

- Deux garde-robes comprenant 20 ensembles offerts par les couturiers
- Deux montres Jean-Claude Poitras offertes par L & L Distribution
- Deux harmonies de maquillage Lise Watier

MARDI SOIR

PRINTEMPS FOURRURES
offrira une pelisse
DE JEAN-CLAUDE POITRAS
Une valeur de 1 500\$

MERCREDI SOIR

J.B. LALIBERTÉ
offrira une fourrure
DE SIMON CHANG
Une valeur de 3 000\$

COMPLET MARDI

BILLETTS POUR MERCREDI
EN VENTE

dans le mail central des Galeries de la Capitale
les 25 et 26 septembre

aux heures d'ouverture des magasins

Avec la participation de

LES MANUFACTURIERS DE
CHAUSSURES QUÉBÉCOIS
Chaussures Faber inc.
Chaussures Henri Pierre
Chaussures Régence
Grenico Inc.
Souliers La Vallée Inc.

LE MAQUILLAGE
sous la direction de

LISE
WATIER

LES COIFFEURS QUÉBÉCOIS:

Coiffure Marc Houde
Martin Beaupré Coiffure
Nicole Blason Coiffure
Salon Daniel Emond
Salon Marcel Pelchat



Les Entreprises
Serge Bruyère

Billets en vente sur le réseau

Billetech

PRIX

15\$

À l'occasion de l'assemblée générale annuelle

200 personnes protestent contre les coupes de postes à l'OSQ

Malgré les protestations des quelque 200 personnes qui souhaitaient y assister, l'assemblée générale annuelle de l'Orchestre symphonique de Québec s'est tenue hier à huis clos.

textes de MARC SAMSON
LE SOLEIL

À la sortie de l'ascenseur au 23e étage de l'hôtel Hilton, hier midi, une préposée de l'OSQ dirigeait les membres « en règle » de la cor-

poration de l'orchestre vers la gauche, où devait se tenir l'assemblée générale, les autres se voyant relégués vers la droite.

Parmi ces derniers se trouvaient des musiciens de l'OSQ et bon nombre de personnes ayant

demandé d'adhérer à la corporation de l'OSQ, mais dont l'acceptation a été reportée à plus tard par les administrateurs de l'Orchestre.

Ce n'est qu'une fois terminée l'assemblée générale que les administrateurs, leur président M. Robert Normand en tête, ont accepté de répondre aux questions de ces « refusés » ou « laissés en

attente », selon l'expression utilisée par l'une ou l'autre des parties.

M. Normand a tout de suite mis cartes sur table : il voulait bien un échange d'opinions mais non pas une confrontation. Il s'est dit prêt à discuter des deux questions qui préoccupent les deux parties en cette circonstance : a) le plan de restructuration de l'OSQ (devant

reduire de 70 à 53 le nombre de ses musiciens permanents) ; b) la possibilité de devenir membre de la corporation de l'orchestre.

Il a ainsi précisé que les subventions spéciales des trois ordres de gouvernement, totalisant 1,2 million \$ pour les trois prochaines années, devaient servir à éponger le déficit accumulé. L'orchestre s'est en retour engagé à éviter à l'avenir tout déficit sous peine de se voir retirer ces subventions.

Pour l'exercice financier 1990, l'OSQ a réussi, en retranchant cinq semaines d'activités, à solder ses comptes avec seulement 21 000 \$ de manque à gagner, alors que le déficit prévu était de plus de 300 000 \$. Un montant spécial non récurrent de 250 000 \$ devant être affecté au marketing, qui provenait du ministère des Communications d'Ottawa, a permis cet équilibre budgétaire.

Reactions

Dans son intervention, Lorraine Pouliot, présidente du Comité des musiciens, n'en croyait pas moins que l'OSQ était en train « de gérer la défaite et l'humiliation ». Selon elle, la diminution du nombre des musiciens permanents entraînera un exode de plusieurs de ceux-ci (et parmi les plus compétents, ajoutait l'un de ses collègues). Qui resterait à Québec avec un salaire de 9000 \$ pour les musiciens employés à temps partiel ?

« Agissez ainsi et vous vous retrouverez 30 ans en arrière », a déclaré Mme Pouliot. Elle a terminé son intervention en exigeant un moratoire sur la question des

réductions de postes, aux applaudissements chaleureux de l'auditoire.

Riposte de M. Normand : « Nous avons communiqué avec les trois paliers de gouvernement dans l'espoir de maintenir l'orchestre comme tel, avec un niveau de déficit structurel de 300 000 \$ à 500 000 \$. La réponse a été claire : pas d'argent supplémentaire à vous donner. »

Ce qui laisse croire à M. Normand que si l'on maintenait le nombre actuel de musiciens, l'Orchestre se retrouverait en faillite.

De son côté, Me Gilles Grenier, avocat de la Guilde des musiciens, s'est dit étonné que l'OSQ se retrouve, sans apparemment que la direction précédente ne s'en soit rendu trop compte, avec un déficit dépassant le 1 million \$.

Absence de Streafeld

L'absence de Simon Streafeld à cette réunion a été remarquée. D'autant plus quand M. Normand a mentionné qu'il ne détestait pas voir Charles Dutoit à la direction de l'OSQ.

Darren Lowe, le violon-solo, a vu la une insulte à l'endroit de son directeur musical, ce qui a amené M. Normand à s'excuser de cette remarque si elle avait été mal interprétée. Darren Lowe a ajouté que l'idée de restructuration de l'OSQ pourrait obliger à réévaluer son association avec l'orchestre québécois.

Quant à la réduction des postes de musiciens permanents, devant passer de 70 à 53 à partir de la saison 1991-1992, la décision de l'OSQ demeure sur ce point non négociable.



Ce n'est qu'une fois terminée l'assemblée générale que les administrateurs de l'OSQ, leur président M. Robert Normand en tête, ont accepté de laisser entrer quelque 200 personnes « refusées » ou « laissées en attente » et de répondre à leurs questions.

La corporation de l'Orchestre surseoit aux 300 requêtes d'inscription reçues en un mois

De peur de voir noyauté ou investi le conseil d'administration de l'OSQ, ses administrateurs ont décidé de surseoir aux quelque centaines de demandes d'admission qu'ils ont reçues au cours du dernier mois.

Le président de la Guilde des musiciens, Me Gilles Grenier, a de son côté nié la thèse du noyautage.

Le prétexte des « critères d'admissibilité » a soulevé bien des questions, restées pour le moment sans réponse, chez ceux dont la

demande d'adhésion a été différée. D'autres voyaient là un geste non démocratique.

À l'OSQ, on rétorquait que sur ce nombre tout à fait inhabituel de demandes, seulement 14 provenaient d'abonnés ou de souscripteurs aux campagnes d'abonnement. On voulait donc s'assurer que ces personnes, dont les de-

mandes doivent être acceptées par les administrateurs selon un règlement de la corporation, soient intéressées à promouvoir les objectifs de ladite corporation. Les personnes visées ont précisé que leur présence lors de la rencontre d'hier ne laissait aucun doute sur leur intérêt à l'endroit de l'Orchestre.

Par ailleurs, certains musiciens s'interrogeaient sur le fait que leurs cartes de membre, qui portaient pourtant la date « 1990-1991 », ne leur donnent pas accès à l'assemblée générale tenue hier, alors que quelques-uns de leurs collègues y avaient accès.

La direction de l'OSQ doit étudier toutes ces demandes d'adhésion à sa corporation dans les

jours qui viennent et informer les intéressés de sa décision.

l'avant ou l'après-ciné

255, rue Saint-Paul 692-0233

Chostakovitch réussit bien au Trio Peabody

À chacune de ses apparitions à Québec le jeune Trio Peabody (il a été créé en 1986) continue à affirmer son professionnalisme, en même temps que se soudent la cohésion de l'ensemble et l'équilibre sonore.

une critique de MARC SAMSON
LE SOLEIL

Ces qualités se retrouvaient et s'entendaient distinctement hier, alors que la violoniste Violaine Melançon, la violoncelliste Bonnie Thron et le pianiste Seth Knopp inauguraient la saison 1990-1991 de l'Institut Canadien.

Une autre marque distinctive de ce trio vient de son engagement à l'endroit de la musique du 20e siècle. En tant que gagnant du Concours Naumburg, le Peabody a la possibilité de commander des oeuvres à quelques créateurs de sa génération.

Hier, il donnait la première audition à Québec des *Four Movements for Trio* du compositeur sino-américain Bright Sheng. Au travers ce mélange de musique orientale et occidentale se glissent quelques éléments de jazz à la musique contemporaine (longues notes tenues au suraigu et glissandos chez les cordes) pour une mixture pas tellement attachante ou la virtuosité a cependant beau jeu.

En tous les cas, cette parti-

tion procure une excellente occasion au Trio Peabody de faire valoir son assurance, sa foi et sa détermination.

Avec Chostakovitch et son *Trio no 2 en mi mineur, op. 67* la musique se situe quelques, plutôt plusieurs crans plus haut. Dans ces pages dont le début étonne toujours avec les notes du violoncelle en harmoniques à l'aigu et celles du violon dans le registre grave, le Peabody trouve un champ d'expression qui lui convient à merveille.

Le rythme toujours bien soutenu, la tonalité grave tantôt satirique, l'élan, la volonté à exprimer des idées bien arrêtées, tout s'insère dans une interprétation marquée par la veracité et la fermeté.

Les jeunes musiciens se montrèrent moins heureux avec Schubert et son *Trio D. 898*. Les notes étaient là, mais non pas l'esprit dans cette approche d'une énergie qui froit parfois l'agressivité (élément si éloigné du compositeur) et dans un style bien plus approprié à Brahms qu'à Schubert.

Avec le temps, le Trio Peabody en viendra peut-être à mieux exprimer la tendresse et le charme insouciant qui traversent ce chef-d'oeuvre.

TRIO PEABODY présenté par l'Institut Canadien. Quatre mouvements pour trio de Bright Sheng: *Trio en mi mineur, op. 67* de Chostakovitch; *Trio en si bémol majeur, D. 898* de Schubert. À l'Institut Canadien, hier.

CINEMAS CINEPLEX ODEON

MARDIS À MOITIÉ PRIX

• TOUS LES FILMS • TOUTE LA JOURNÉE • TOUS LES CINÉMAS

PLACE CHAREST Du Pont et Boul. Charest 529-9746 LES AFFRANCHIS (14 ans) (Coupons et laissez-passer refusés) LE SOLEIL MÊME LA NUIT (G) (Coupons et laissez-passer refusés) NUIT D'ÉTÉ EN VILLE (14 ans) (G) L'HOMME QUI VOULAIT SAVOIR (G) (Coupons et laissez-passer refusés) PUMP UP THE VOLUME (v. française) (14 ans) (Coupons et laissez-passer refusés) LIGNES INTERDITES (14 ans) (G) PRÉSUMÉ INNOCENT (G) (Coupons et laissez-passer refusés) 58 MINUTES POUR VIVRE (14 ans) (G) LE PARIS Place d'Youville 694-0801 POSTCARDS FROM THE EDGE (v. o. anglaise) (G) (Coupons refusés) DADDY NOSTALGIE (G) (Coupons refusés) WILD AT HEART (v. o. anglaise) (18 ans) (G) CANARDIÈRE Les Galeries Canadienne 661-9575 RETOUR VERS LE FUTUR #3 2e film : LE DÉLATEUR (14 ans) (G) AMERICAN EXPRESS Cartes Acceptées Cinéma Welcomes	CINEMA ST-GEORGES INFO HORAIRE : 228-7540
---	---

FAMOUS PLAYERS

RAFALES
Sem. 19h, 21h
Capitale

MES PREMIERS PAS DANS LA MAFIA
Version française de "THE FRESHMAN"
Sem. 18h30, 21h05
Capitale

FLATLINERS
Une seule ligne ne peut être franchie
V.O. anglaise
STE-FOY Sem. 18h45, 21h10

NARROW MARGIN
RELEASED THROUGH COLUMBIA TRI-STAR FILMS OF CANADA
V.O. anglaise
PLACE QUÉBEC Sem. 19h20, 21h30

VAN DAMME DEATH WARRANT
(VF)
Sem. 19h15, 21h15
Capitale

CYRANO
GERARD DEPARDEU
DESIJARDIN
FILM DE JEAN PAUL RAPPENHART
Sem. 18h15, 21h
Capitale

MON FANTÔME D'AMOUR
VERSION FRANÇAISE DE "GHOST"
Sem. 18h30, 21h05
Capitale

TES AFFAIRES SONT MES AFFAIRES
Sem. 18h45, 21h15
Capitale

FUNNY ABOUT LOVE
Sem. 19h10, 21h25
STE-FOY V.O. anglaise

"J'AI TOUJOURS RÊVÉ D'ÊTRE GANGSTER"
Henry Hill, Brando, De Niro
Sem. 18h10, 21h
STE-FOY

GoodFellas
V.O. anglaise
Sem. 18h10, 21h
STE-FOY

Selon un témoin à la sixième journée du procès Un policier a menacé le camionneur Bilodeau

WOODSVILLE, N.H. (PC) — La voix étranglée par les sanglots et l'émotion, un témoin a raconté, hier, que le sergent Roger Hartwell, commandant de la police d'état du New Hampshire, lui a dit, en parlant du camionneur Richard Bilodeau : « Nous allons le pendre », en y ajoutant des propos tellement grossiers qu'ils ne sont pas publiables.

Le témoin de la défense, Kenneth Peterson, qui habite Enfield, est un voisin et vieil ami du sergent Hartwell depuis une dizaine d'années. Son entourage, parents et amis, lui ont recommandé de ne pas témoigner. Cependant, Kenneth Peterson, âgé de 60 ans, a relaté au jury qu'il a toujours cru que les policiers qui menaient une enquête se devaient d'être neutres

et objectifs et qu'en dépit de tous les risques qu'il courait, il avait décidé de raconter au tribunal ce qu'il savait.

Le témoin était visiblement déchiré dans son témoignage en soulignant qu'il était pointé du doigt par les gens de son patelin, qu'il perdait l'amitié de son vieil ami Hartwell. Au tout début de sa déposition, il a dit qu'il a travaillé comme camionneur, en ajoutant :

« Quand on est camionneur, c'est pour la vie. »

Journée de surprises

La sixième journée du procès de Richard Bilodeau, de Coaticook, a été des plus riches en surprises.

Tout d'abord, alors qu'il était contre-interrogé par Me Peter Decato, l'enquêteur principal dans l'affaire Bilodeau, le caporal Charles Forsaith, a effectué un calcul à partir du temps du voyage et de la distance, pour statuer que l'auto-patrouille impliquée dans la tragédie avait circulé à une vitesse moyenne de 63 milles à l'heure alors que le maximum permis sur la route 25 est de 50 milles à l'heure. Si on tient compte des zones de vitesse réduite de 25 ou 30 milles à l'heure, l'auto de la police a dû atteindre, à certains moments, 70 ou 75 milles à l'heure.

M. Forsaith a toutefois maintenu que Bilodeau circulait trop vite et à gauche de la route, que les marques de pneus étaient là pour en témoigner.

« Nous allons prouver par des témoins qu'à 63 milles à l'heure, un conducteur ne peut éviter d'empiéter sur la ligne médiane, sur le pont et à sa sortie », a commenté Me Jean-Pierre Rancourt, criminaliste de Sherbrooke qui assume la défense de Bilodeau.

La défense a fait entendre, hier, David Judd, un ex-citoyen de Warren habitant maintenant le Colorado.

En regardant sur les photos déposées par la poursuite les marques sur la route, celles qui précisaient incriminent Bilodeau, Judd a affirmé que ces marques n'ont pas été faites par le camion

de Bilodeau, mais par le sien, dans les jours précédant le tragique accident. Le témoin a relaté qu'il s'amusa alors à faire déraiper son véhicule, juste avant d'arriver au pont qui enjambe la rivière Baker, sur la route 25.

Retour à la barre

Timothy Chartier, cité comme premier témoin de la poursuite, au début du procès est revenu à la barre des témoins, hier.

Le jeune homme de 19 ans, qui habite Warren, a soutenu que les deux voitures de police qui l'avaient doublé sur la route 25, direction ouest, quelques minutes avant la tragédie, ne circulaient pas à 40 ou 45 milles à l'heure, mais à 65 à 75 milles à l'heure. Chartier a ajouté qu'après avoir ralenti derrière l'auto-patrouille qui a emprunté la route 118, il a écrasé le champignon pour atteindre 100 milles à l'heure.

Preuve corroborée

Sarah Côté, une jeune fille de Rumney, qui était à effectuer sa petite balade sur la route 25, venait de traverser le pont, se dirigeant vers l'est, quand elle a croisé une auto-patrouille de la police d'état.

Elle a indiqué que son auto était munie d'un détecteur de radar, qui l'a prévenue de l'arrivée d'une voiture de police. Elle circulait alors à 60 ou 65 milles à l'heure et elle a diminué sa vitesse. « L'auto de la police allait assez vite qu'avec la radio qui jouait à bon volume, j'ai clairement entendu un 'zoom' quand les policiers sont passés », a noté Mlle Côté. La jeune fille affirme que la voiture de police roulait vite, mais elle ne peut dire exactement à quelle vitesse.



Les producteurs agricoles en serres ont distribué hier des tomates pour réclamer l'accélération du paiement par Québec de montants compensatoires pour des pertes financières encourues en raison de la surproduction et la chute des prix de gros des tomates.

Les producteurs de tomates en serre manifestent à Québec

Soixante-cinq producteurs agricoles en serres ont manifesté pacifiquement, hier, devant les bureaux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), chemin Sainte-Foy, puis sur la colline parlementaire, distribuant des tomates fraîches aux passants et automobilistes.

Ce dernier a déclaré au SOLEIL que, bien que pacifique et théoriquement favorable au MAPAQ, la manifestation des producteurs en serres a surpris et indisposé quelque peu la direction du ministère.

Clefs

D'après le président du Syndicat des producteurs en serres, M. Serge Pare, également présent à la rencontre, le MAPAQ mettra tout en oeuvre afin que les paiements revendiqués par les sericulteurs soient satisfaisants et versés dans les meilleurs délais. À défaut, les producteurs promettent de fermer leurs exploitations.

« Le MAPAQ a appuyé vigoureusement notre demande de subsides. Ça aidera l'Agence, créée en avril dernier, à mettre plus systématiquement en place ses plans de promotion, sa structure de prix, son contrôle de la qualité, son réseau de distribution. Ça l'aidera aussi à contrer les offensives commerciales ontariennes et américaines, y compris sur leur terrain », affirme, de son côté, le vice-président de l'Agence de commercialisation, M. Paul Fortier.

Enfin, les sericulteurs attribuent une partie de leurs déboires à la suppression par Hydro-Québec, en décembre passé, de leur tarification préférentielle. En effet, l'énergie représente à présent 25 % et plus de leurs coûts de production par rapport à 15 %, avant la hausse de 66 % du prix du kilowatt heure.

par GILLES ANGERS
LE SOLEIL

Loin d'être utilisée comme projectile, la tomate de serre québécoise s'inscrivait dans le cadre d'une manifestation douce menée conjointement par l'Agence centrale de commercialisation des produits de serres et le Syndicat des producteurs en serres du Québec.

Les manifestants réclamaient l'accélération du paiement par Québec de montants compensatoires pour des pertes financières encourues, au cours des derniers mois, en raison de la surproduction et la chute des prix de gros des tomates.

Il a été impossible au SOLEIL de connaître le montant global de la réclamation, ni auprès du MAPAQ ni auprès des responsables de la manifestation. Mais, selon M. Jean-Yves Saint-Pierre, producteur sericole à Shipton, en Estrie, les sericulteurs québécois ont enregistré des pertes de plusieurs millions de dollars ; ils exigent de Québec 50 % de leur manque à gagner.

« Nous avons été contraints de vendre nos tomates 50 cents la livre alors qu'elles ont été produites à un prix moyen de 1,60 \$, salaires compris », a soutenu le président d'ACCPSQ, M. Denis Lévesque, au terme d'une rencontre, hier, avec le sous-ministre en titre du MAPAQ, M. Guy Jacob.

Selon les témoignages entendus, hier, à l'ouverture du procès d'une dame âgée de 58 ans accusée de trafic d'héroïne et de possession d'héroïne et de haschisch dans le but d'en faire le trafic, la fillette a agi comme interprète et manie de l'argent lors d'achats de stupéfiants et répondit à des clients au téléphone.

Le juge André Duranleau, de la Cour du Québec, qui préside le procès, a ordonné que le nom de la fillette ou tout fait pouvant l'identifier soit gardé sous silence.

Le sergent Lorraine Leblanc, qui agissait alors comme agent double, a expliqué qu'elle s'était rendue sur rue Montmagny, le 2 mars, avec l'intention d'y acheter de l'héroïne. Le mari de l'accusée a refusé de lui en vendre plus que ce qu'elle pouvait consommer sur place. L'agent double, qui portait sur elle un appareil permettant à ses collègues à l'extérieur de savoir ce qui se passait à l'intérieur.

Le sergent Leblanc, en fouillant le domicile, a retrouvé la fillette dans sa chambre. Elle a expliqué que la petite, passablement effrayée, tenait son pantalon d'une façon bizarre. Par la suite, l'enfant a enlevé son pantalon et sa petite culotte et a remis les deux sachets d'héroïne aux policiers.

Plus tôt hier, un autre enquêteur, agent double de la section des stupéfiants de la police de la CUM, dont le juge Duranleau a ordonné de taire l'identité, a déclaré avoir effectué deux transactions au même logement de la rue Montmagny : deux achats d'un demi-point d'héroïne ; dans un cas, la petite fille était présente et dans l'autre cas, elle a servi d'interprète et a manie l'argent.

La fillette a alors servi d'interprète entre l'agent double, qui désirait obtenir un demi-point de « smack », et l'accusée. C'est également la fillette qui a pris l'argent du policier et celle-ci était toujours présente quand l'accusée a remis les stupéfiants à l'agent double.

LES ANNONCES
CLASSÉES
LE SOLEIL
647-3311
ça sonne !

appel d'offres

Ministère des Approvisionnements et Services
Direction générale des Approvisionnements

Projet	Description	Livraison
0173	Impression, banalisée et non banalisée, de documents sur imprimante au laser.	Différents endroits

Clôture de la soumission: 5 octobre 1990 à 15 h

0185	Approvisionnement en épicerie pour deux (2) établissements de détention de Québec, pour la période du 1990-12-01 au 1991-11-30.	Québec
------	---	--------

Clôture de la soumission: 10 octobre 1990 à 15 h

0182	Profils de charpente en aluminium pour panneaux de signalisation routière.	Québec
0183	105 coffrets pour feux de circulation.	Québec
0184	127 000 000 feuilles de papier fin à base de papier recyclé pour photocopieur. Base 40M blanc, formats 8 1/2" x 11" et 8 1/2" x 14".	Différents endroits

Clôture des soumissions: 11 octobre 1990 à 15 h

Les conditions d'appel d'offres sont contenues dans les documents disponibles au:
Ministère des Approvisionnements et Services
Direction générale des approvisionnements
Bureau des appels d'offres
150, boulevard Saint-Cyrille, Est, 7e étage
Québec (Québec) G1R 5K4
Tel. (418) 543-5438

Le ministère se réserve le droit, au moment de l'analyse des soumissions, de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée, à l'heure et à la date indiquées.

PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE — ÉGALITÉ DANS L'EMPLOI

Toute entreprise québécoise ayant plus de 100 employés doit, pour se voir adjuger une commande de 100 000 \$ et plus, s'engager au préalable à mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi, conforme à la Charte des droits et libertés de la personne.

Cette obligation s'applique également pour tout sous-contractant d'un montant de 100 000 \$ et plus, s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent (100) employés.

Le directeur général des Approvisionnements,
Jean-Claude Carreau, ing.

Québec

avis public

Gouvernement du Québec

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
CABINET DU MINISTRE
N° 401

Sainte-Foy, ce 4 septembre 1990

A: BEATTIE GOLD MINES LTD
2147 Portage Avenue
WINNIPEG (Manitoba)
R3J 0L4

ET: MINES D'OR ELORDO INC.
(Eldorado Gold Mines Inc.)
2147 Portage Avenue
WINNIPEG (Manitoba)
R3J 0L4

ayant une place d'affaires à:
72, rue Principale
DUPARQUET (Québec)
J0Z 1W0

ORDONNANCE
en vertu de l'article 31.42
de la Loi sur la qualité de l'environnement

ATTENDU QUE Mines d'Or Eldorado Inc. est propriétaire de droits de surface de la concession minière numéro 292 faisant partie du bloc 1 du Rang VI du cadastre officiel du canton de Duparquet, sur le territoire de Duparquet;

ATTENDU QUE Beattie Gold Mines Ltd détient par ailleurs les droits souterrains de cette concession minière, droits qu'elle a acquis de Mines d'Or Eldorado Inc.

ATTENDU QUE sur la concession minière numéro 292, on y retrouve notamment du trioxyle d'arsenic, lequel est un contaminant dont les intimes ont la garde ou le contrôle;

ATTENDU QU' une ordonnance a été émise le 30 septembre 1986 sous le numéro 161 A par le sous-ministre de l'Environnement ordonnant notamment à Mines d'Or Eldorado Inc. de cesser définitivement et en tout temps d'émettre des contaminants dans l'environnement, de prendre diverses mesures concernant le bassin d'évaporation, l'eau contaminée et les solides constitués principalement de trioxyle d'arsenic contenus dans des bariques, de décontaminer tous les lieux contaminés à l'exception du parc à résidus miniers, de procéder ensuite à la végétation des lieux et de procéder à la complète remise en état du réservoir numéro 1 de même qu'à son entretien;

ATTENDU QUE des inspections menées par des fonctionnaires autorisés du ministère de l'Environnement et des échantillonnages faits sur les terrains de la concession minière no 292 démontrent que Mines d'Or Eldorado Inc. ne s'est pas conformée à cette ordonnance de façon satisfaisante;

ATTENDU QU' il en a résulté et en résulte encore une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet d'un contaminant, à savoir de l'arsenic, dans l'environnement dont les intimes sont, en tout ou en partie, responsables;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement a effectué en octobre 1989 une campagne sommaire d'échantillonnage notamment sur des terrains dans la ville de Duparquet aux fins d'y vérifier la présence d'arsenic;

ATTENDU QUE les résultats d'analyse des échantillons prélevés indiquent la présence d'arsenic en quantité importante sur les terrains voisins de la concession minière (à 350 mètres et moins), terrains occupés à des fins récréatives, résidentielles et institutionnelles;

ATTENDU QUE les autres terrains échantillonnés dans la ville de Duparquet indiquent la présence d'arsenic en quantité significative dont notamment dans le sol de surface entourant la station de pompage du puits municipal;

ATTENDU QU' une synthèse du rapport de cette campagne sommaire d'échantillonnage est déposée au soutien de cette ordonnance comme pièce O-1;

ATTENDU QUE l'arsenic est un contaminant susceptible d'altérer la qualité de l'environnement, de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement atteinte à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens;

ATTENDU QUE le Département de santé communautaire de la région a manifesté son inquiétude en regard de l'impact de cette contamination sur la santé de la population de la ville de Duparquet;

ATTENDU QUE j'ai des motifs raisonnables de croire qu'est présent dans l'environnement, soit les terrains désignés par leur adresse civique à l'annexe 2 jointe à la présente ordonnance, un contaminant, soit l'arsenic, dont la présence est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement atteinte à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens;

ATTENDU QUE les intimes ont émis, déposé, déchargé ou rejeté, en tout ou en partie, ce contaminant;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à une caractérisation exhaustive et détaillée des terrains de la ville de Duparquet pour connaître l'étendue exacte de la contamination par l'arsenic et déterminer si un programme de décontamination s'avère nécessaire;

ATTENDU QUE cette caractérisation exhaustive doit être complétée dans les meilleurs délais;

ATTENDU QUE je peux ordonner dans de telles circonstances à quiconque, en tout ou en partie, émis, déchargé, déposé ou rejeté le contaminant, de me fournir une étude de caractérisation de l'environnement, un programme de décontamination ou de restauration de l'environnement décrivant les travaux visant à décontaminer ou à restaurer l'environnement et un échéancier de la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QU' un avis préalable à l'émission de cette ordonnance a été signifié le ou vers le 19 juillet 1990 à Mines d'Or Eldorado Inc. et Beattie Gold Mines Ltd;

ATTENDU QUE cet avis préalable mentionnait que Mines d'Or Eldorado Inc. et Beattie Gold Mines Ltd pouvaient jusqu'au 3 août 1990 faire aux représentants du sous-signe, les représentations qu'elles jugeaient pertinentes relativement à l'ordonnance projetée;

ATTENDU QU' elles ont fait de telles représentations, lesquelles ont été étudiées, à la suite des renseignements qu'y étaient exigés leur ont été fournis;

ATTENDU par ailleurs que copie de cet avis préalable a été envoyée sous pli recommandé, à chaque propriétaire de terrains devant faire l'objet de l'étude de caractérisation, le tout accompagné d'une lettre du sous-signe les avisant de la possibilité qu'ils fassent eux-mêmes des représentations à mes représentants;

ATTENDU QUE j'estime requis l'émission d'une ordonnance;

POUR CES MOTIFS prenez avis que j'ordonne à Beattie Gold Mines Ltd et Mines d'Or Eldorado Inc., en vertu de l'article 31.42 de la Loi sur la qualité de l'environnement:

- De procéder à une étude de caractérisation de tous les terrains situés dans la ville de Duparquet énumérés et désignés par leur adresse civique à l'annexe 2;
- De réaliser cette étude de caractérisation conformément au devis d'exécution joint aux présentes à l'annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la présente;
- De confier la réalisation de l'étude de caractérisation à une firme spécialisée et indépendante;
- De respecter l'échéancier suivant:

- 1° signature du contrat entre les intimes et une firme spécialisée le ou avant le 1er octobre 1990;
- 2° dépôt de ce contrat le ou avant le 1er octobre 1990 à la Direction des substances dangereuses du ministère de l'Environnement, 3900, rue Marly, 5e étage, SAINTE-FOY, Québec G1X 4E4;
- 3° l'échantillonnage sur les terrains énumérés et désignés à l'annexe 2 de la présente devra débuter le ou avant le 3 octobre 1990 et être terminé le ou avant le 22 octobre 1990;
- 4° dépôt du rapport final de caractérisation, rédigé selon ce qu'indique le devis de l'annexe 1, le ou avant le 4 décembre 1990 à la Direction des substances dangereuses, 3900, rue Marly, 5e étage, SAINTE-FOY, Québec G1X 4E4.

PRENEZ AVIS que cette ordonnance prendra effet le 16e jour qui suit le jour de sa signification.

PRENEZ AVIS que je me réserve le droit d'émettre toutes les ordonnances et mesures que j'estimerai appropriées y compris, et sans restreindre la portée de ce qui précède, des ordonnances relatives à la caractérisation et/ou de décontamination de votre concession minière.

PRENEZ AVIS que vous pouvez en appeler de cette ordonnance à la Commission municipale du Québec selon les articles 96 à 103 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. c. Q-2).

Le Ministre de l'Environnement,
Pierre Paradis

Pour copie conforme
Bissonnet & Associés

Québec

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

remerciements / memoriam / services anniversaires / faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

BEDARD, Alzarie, Notre-Dame-des-Laurentides
BERGERON, Albert, Québec
BILODEAU, Julien, St-Michel, Bellechasse
BOURBEAU, Denis, Cap-Rouge
BROUSSEAU, Brigitte, Lamontagne, St-Charles
GAGNON, Marie-Marthe, Lamontagne, St-Charles
GIRoux, Lucille, Jobin, Québec
GODBOUT, Anna, Québec
GOSSELIN, Eva, Campagna, Québec
GRENIER, Rolande, Ste-Marie, Beauce
HARDY, Lucienne, Québec
JACQUES, Marguerite, St-Joseph, Beauce
LANGIS, Jules, Rimouski
LADOUCEUR, Gilles, Sainte-Foy
LAPORTE, Annette, Bégoin, Lévis-Lauzon
MARION, Madeleine, Charlesbourg
MOREAU, Romeo, Tourville
POTVIN, Marguerite, Lindsay, Courville
ROUSSEAU, Yvonne, Beauce, Québec
SAVARD, Marie, Beauce, Québec
TREMBLAY, Lawrence, La Malbaie

BEDARD (Alzarie) — A l'Hôpital St-François d'Assise, le 22 septembre 1990, à l'âge de 73 ans et 11 mois, est décédé Monsieur Alzarie Bedard, époux de Dame Maria Rochette. Il demeurait à Notre-Dame-des-Laurentides. La famille recevra les condoléances au

Funérarium de la Coopérative Funéraire de l'Anse
 115, 80e Rue est
 Charlesbourg

lundi de 14h à 17h et de 19h à 22h, mardi 10h à 13h30. Le service religieux sera célébré le mardi 25 septembre 1990 à 14h en l'église Notre-Dame-des-Laurentides et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Lise (Reni Martel), Ernest, Rejean, Ginette (Richard Doyon), Jean-Guy, Benoît et Cécile; ses petits-enfants: Melissa et Marie-Claude Doyon, Josée Bedard; son frère Jean-Paul Bedard; sa sœur Mme Julia Deschênes; ses beaux-frères et belles-sœurs: Paul-Henri Rochette, Gilles Rochette (Lucille Beland), Joseph Rochette (Carmen Fortin), Raymond Rochette (Huguette Mercier), ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et amitiels. Compenser l'envoi de fleurs par un don à l'Association pulmonaire du Québec, 1173, boul. Charest ouest, suite 240, Québec, G1N 2C9. Pour renseignements: 525-6044

BELANGER (Marguerite)



A l'hôpital St-François d'Assise le 24 septembre 1990 à l'âge de 78 ans est décédée Dame Marguerite Fournier, épouse de feu Donat Belanger. Elle demeurait à Québec. Selon ses volontés elle ne sera pas exposée. Un service sera chanté en présence de la défunte le jeudi 27 septembre 1990 à 11h en l'église St-Albert-le-Grand où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie et de la au cimetière St-Charles sous la direction de la

Coopérative Funéraire de l'Anse
 280, 81e Rue
 Québec

Elle laisse dans le deuil ses enfants, Charlotte Bélanger Huot, Lisette, Claire (Jean-Michel Babin), Jean D. Yvon (Thérèse Voisard), ses petites-filles, Christiane et Chantal, son frère et sa sœur, Yvette Fournier Plante, Roland Fournier, son beau-frère et sa belle-sœur, Marie-Rose Belanger et Cyrille Belanger, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins, cousines et amitiels. Pour renseignements: 525-6044

DÉCÈS

Communiquiez avec votre directeur de funérailles qui nous fera parvenir vos avis de décès. Le Soleil fait une reproduction souvenir de chaque parution d'un avis de décès. Le tarif est de 1,21 \$ la ligne (minimum 10 \$) et 25 \$ pour une photo.

BERGERON (Albert)



A l'hôpital St-François d'Assise le 24 septembre 1990 à l'âge de 87 ans, est décédé Monsieur Albert Bergeron, époux de Dame Simone Belanger. Il demeurait à Québec. La famille recevra les condoléances au

Funérarium de la Coopérative Funéraire de l'Anse
 280, 81e Rue
 Québec

mardi de 10h à 22h, mercredi de 10h à 13h30. Le service religieux sera célébré le mercredi 26 septembre à 14h en l'église St-Albert-le-Grand et de la au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, Raymond (Michel Bérubé), Jacques (Thérèse Simard), Nancy (Pierre Cloutier), ses petits-enfants, Martin, James, Josée, John, Caroline, François et Sébastien, ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces. Pour renseignements: 525-6044.

BILODEAU (Julien)



A St-Michel, le 22 septembre 1990, à l'âge de 72 ans, est décédé subitement Monsieur Julien Bilodeau, époux de Dame Marie-Paule Pouliot. Il demeurait à St-Michel de Bellechasse. Les funérailles auront lieu le mercredi 26 septembre 1990 à 15h. Départ du Centre communautaire St-Michel, Route 132, à 14h45 pour l'église St-Michel et de la au cimetière paroissial sous la direction de la maison funéraire

Edouard Trahan et Fils Inc.
 St-Charles Bellechasse

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Gaby (Godbout Gilbert), Hélène (Jean-Guy Ruell), André (Jeanne Asselin), Pierrette (Jean-Marie Asselin), Francine (François Dion), Louise, Jacques, Clément, Paul (Jacinthe Labrecque), Nicole (Dominique Asselin), Raymond (Gaétane Gagnon), Lucie (Daniel Dubé); 34 petits-enfants; 3 arrière-petits-enfants, son frère Louis Bilodeau (Béatrice Pouliot), sa sœur Marie (feu Joseph Pouliot); ses beaux-frères et belles-sœurs: Antoine Pouliot (Marguerite Mercier), Adrienne Pouliot (feu Émile Blais), Angéline Pouliot (Maurice Montminy), Marie Pouliot (Antoine Ruell), Maria Pouliot sœur Blanche d'Afrique, Anna (feu Roger Pouliot), ses neveux, nièces, cousins et cousines. Le salon sera ouvert mardi de 13h à 16h30 et de 19h à 22h, mercredi à compter de 12h30. Pour renseignements: 887-3000

AVIS DIVERS

647-3311

BOURBEAU (Denis)



A Cap-Rouge, le 24 septembre 1990, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Denis Bourbeau, fils de feu Auguste Bourbeau et de feu Dame Yvonne Boisvert. Il demeurait à Cap-Rouge. La famille recevra les condoléances au funérarium

Lépine-Cloutier Ltée
 1025, route de l'église
 Sainte-Foy

mercredi de 10h à 13h45. Le service religieux sera célébré le mercredi 26 septembre 1990 à 14h en l'église St-Félix de Cap-Rouge et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Roland Bourbeau (Suzanne Paquet), M. et Mme Richard Deslisle (Colette Bourbeau), M. et Mme Allan Edwardson (Madeleine Bourbeau), M. et Mme Michel Gaboury (Pierrette Bourbeau), M. et Mme Leo Bourbeau (Rejeanne Denis), M. et Mme Carl Woodworth (Francine Bourbeau), M. et Mme Jean-Marc Laffleur (Mireille Bourbeau), M. et Mme Jean-Marie Laurendeau (Doris Bourbeau), ainsi que plusieurs neveux, nièces, oncles et tantes. Compenser l'envoi de fleurs par un don à l'Institut de cardiologie de l'Hôpital Laval, 2725, ch. Ste-Foy, Ste-Foy, G1V 4G5. Tel.: 656-8711. Pour renseignements: 529-3371

BROUSSEAU (Brigitte Girard)



A son domicile, le 23 septembre 1990, est décédée Dame Brigitte Girard, épouse de M. Maurice Brousseau. Elle demeurait à Québec. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. La famille recevra les condoléances à l'église une demi-heure avant la cérémonie religieuse, qui aura lieu en présence du corps, le mardi 25 septembre 1990 à 14h en l'église St-Albert-le-Grand et de la au cimetière St-Charles sous la direction de la résidence funéraire

Sylvio Marceau inc.
 224, ouest St-Vallier
 Québec

Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: Louise, Michel (Doris Cantin), Jean-Denis (Carole Boucher), René (Manon Bergeron); ses quatre petits-enfants: Stéphanie, Marie-Pierre, Geneviève; son frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que de nombreux amitiels. S'il vous plaît, compenser l'envoi de fleurs par un don à la Société canadienne du cancer, 489, boul. St-Cyrille ouest, Québec, G1S 1S2. Pour renseignements: 522-5212

GAGNON (Marie-Marthe Lamontagne)

A l'Hôtel-Dieu de Lévis le 23 septembre 1990 à l'âge de 72 ans, est décédée subitement Marie-Marthe Lamontagne, épouse de Clément Gagnon de St-Charles. Les funérailles auront lieu le mercredi 26 septembre à 10h. Départ du salon

Edouard Trahan et Fils Inc.
 77 Ave Royale
 St-Charles Bellechasse

à 9h45 pour l'église St-Charles et de la au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, Camille (Monique Fleury), Claude, Albert (Thérèse Carrier), Philippe (Madeleine Blais), Michel (Marie-Claire Genest), Gérard (Carole Cyr), Monique (Guy Dionne), ses petits-enfants, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-

sœurs, Gergette (Paul Breton), Charles-Aimé, Roland (Rachel Marcoux), Riel (Yvette Brisco), René (Georgette Larochelle), Lucien (Françoise Beuprè), Thérèse (Ovide Couture), ses neveux et nièces, cousins et cousines. Le salon sera ouvert mardi de 14h à 16h30 et de 19h à 22h, mercredi à compter de 8h30. Pour renseignements: 887-3000

GIRoux (Lucille Jobin)



A la Maison Michel Sarrazin, le 24 septembre 1990, à l'âge de 75 ans, est décédée Dame Lucille Jobin, épouse de feu Louis Giroux. Elle demeurait à Québec. La famille recevra les condoléances au funérarium

Lépine-Cloutier Ltée
 975 Marg.-Bourgeois
 Québec

lundi de 19h à 22h, mardi de 14h à 17h et de 19h à 22h, mercredi de 8h30 à 9h45. Le service religieux sera célébré le mercredi 26 septembre à 10h en l'église Notre-Dame du Chemin, et de la au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil sa fille: Micheline (Hughes Lavalley); son fils: Marc (Isabelle Bernard); ses petits-enfants: Bernard et Marc Lavalley, Caroline, Louis-Philippe, Martine et Marie-Anne Giroux; sa belle-mère: Mme Rhea Jobin; ses sœurs, son frère, ses belles-sœurs et ses beaux-frères: Sœur Yvette Jobin, Mme Viola Jobin, M. et Mme Henri Jobin (Cécile Lacroix), Edith Jobin, Rita Jobin, M. et Mme Harold Vadenais (Janine), M. et Mme Chester Viau (Alfreda Levesque), Mme Geraldine Giroux, M. Paul Giroux, Sœur Thérèse Giroux, M. et Mme Guy Giroux (Isabelle Fortin), ainsi que de nombreux neveux, nièces, cousins, cousines et amitiels. Que vos offrandes se traduisent par un don à la Maison Michel Sarrazin, C.P. 392, 2101 Chemin St-Louis, Sillery G1T 2R5, tel. 688-0878. Pour renseignements: 529-3371.

GODBOUT (Anna)

A l'Hôpital du Christ-Roi, le 22 septembre 1990, à l'âge de 96 ans et 9 mois, est décédée Mademoiselle Anna Godbout, fille de feu M. Pierre Godbout et de feu Dame Joséphine Fournier. Elle demeurait au Foyer Notre-Dame-de-Lourdes. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. Un service, en présence du corps, sera célébré le mardi 25 septembre 1990 à 14h en l'église St-Roch et de la au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil sa sœur Albina, ses cousines: Mme Philomène Godbout, Mme Gabrielle Godbout Dery, M. et Mme Valmont Bouffard (Marie-Antoinette Godbout), ainsi que plusieurs amitiels. La direction des funérailles a été confiée à la

Coopérative du Pied de la Falaise
 525 Prince-Edouard
 Québec

Pour renseignements: 525-4637

GOSSELIN (Eva Campagna)

A Québec, le 23 septembre 1990, à l'âge de 79 ans, est décédée Dame Eva Campagna, épouse de feu Jean-Louis Gosselin. Selon ses volontés, elle a été confiée au crématorium Lépine-Cloutier Ltée 715, St-Vallier est Québec. Un service sera chanté, en présence des cendres, le mercredi 26 septembre 1990, à 14h, en l'église du St-Sacrement où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil ses fils et ses belles-filles: Jacques (Lise Boivin), André (Denise Lapointe); ses petits-enfants: Mélanie, Karina, Louis-Pascal; ses sœurs et son frère: Mme Bernadette C. Boucher, Mme Ida Campagna, Paul-Emile, Mme Alfredine Langlais, Mme Madeleine Gosselin; son beau-frère Jean-Paul Gosselin,

Armand Plante Inc.
 1130, Notre-Dame nord
 Ste-Marie de Beauce

lundi de 14h à 16h30 et de 19h à 22h, mardi de 13h30 à 15h10. Le service religieux sera célébré le mardi 25 septembre 1990 à 15h30 en l'église Ste-Marie et de la au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, outre ses parents, sa sœur Diane (Yvan Poulin); ses frères: Rejean (Celine Tardif), Marcel (Anne Pelchat), ses oncles, tantes, cousins, cousines, neveux, nièces et de nombreux amitiels. Veuillez compenser l'envoi de fleurs par un don à la Société Québécoise du cancer; des enveloppes seront disponibles au salon. Pour renseignements: 387-2665

HARDY (Lucienne)

A Québec, le 22 septembre 1990, à l'âge de 78 ans et 11 mois, est décédée subitement Mademoiselle Lucienne Hardy, fille de feu Téléphone Hardy et de feu Louis Hardy. Elle demeurait à Québec et autrefois de St-Casimir. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. Un service sera chanté, en présence du corps, le mercredi 26 septembre 1990 à 15h en l'église de St-Casimir où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. L'inhumation se fera au cimetière paroissial sous la direction du funérarium

Lacoursière Ltée
 St-Casimir

Elle laisse dans le deuil sa sœur Bella (Arthur Lapérouse); ses belles-sœurs: Mme Jean-Louis Hardy (Gilberte Trotier), Mme Emile Hardy (Jeannette Tessier), ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins, cousines et amitiels. Veuillez compenser l'envoi de fleurs par des messes. Pour renseignements: 339-2212

ainsi que ses neveux et nièces. Que toute offrande de fleurs se traduise par un don à la Société canadienne du cancer, 489, boul. St-Cyrille ouest, Québec, G1S 1S2. Tel.: 683-8666. Pour renseignements: 529-3371

GRENIER (Rolande)



A Ste-Marie de Beauce, le 22 septembre 1990, à l'âge de 36 ans et 1 mois, est décédée Mademoiselle Rolande Grenier, fille de M. Edouard Grenier et de Dame Maria Grenier. Elle demeurait à Ste-Marie de Beauce. La famille recevra les condoléances à la résidence funéraire

Armand Plante Inc.
 1130, Notre-Dame nord
 Ste-Marie de Beauce

lundi de 14h à 16h30 et de 19h à 22h, mardi de 13h30 à 15h10. Le service religieux sera célébré le mardi 25 septembre 1990 à 15h30 en l'église Ste-Marie et de la au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, outre ses parents, sa sœur Diane (Yvan Poulin); ses frères: Rejean (Celine Tardif), Marcel (Anne Pelchat), ses oncles, tantes, cousins, cousines, neveux, nièces et de nombreux amitiels. Veuillez compenser l'envoi de fleurs par un don à la Société Québécoise du cancer; des enveloppes seront disponibles au salon. Pour renseignements: 387-2665

LAPORTE (Annette Bégoin)

Au Foyer St-Joseph, le 22 septembre 1990, à l'âge de 83 ans et 2 mois, est décédée Dame Annette Bégoin, épouse de feu M. Théobald Lapointe. Elle demeurait à Lévis-Lauzon. La famille recevra les condoléances au funérarium

Claude Marcoux Ltée
 Place de l'Eglise
 Charny

mardi de 13h à 15h. Le service religieux sera célébré le mardi 25 septembre 1990 à 15h15 en l'église de Charny et de la au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses sœurs, belles-sœurs et beaux-frères: Mlle Jeanne Bégoin, M. et Mme J.-B. Paradis (Cécile), M. Dollard Huot, Mme Roland Lapointe (Agathe Doyon), Mme Richard Lapointe (Niella Bernier), Mme Robert Lapointe (Gilberte Girard), Mlle Yolande Lapointe, Mlle Charlotte Lapointe, Mlle Louis St-Laurent (Marthe Lapointe), M. et Mme Jules Lapointe (Laurette Moreau), M. et Mme André Zanelle (Claire Lapointe), ainsi que plusieurs neveux, nièces, parents et amitiels. Pour renseignements: 839-8823

JACQUES (Marguerite)



Au Centre hospitalier de Beauceville, le 22 septembre 1990, à l'âge de 77 ans et 9 mois, est décédée Mademoiselle Marguerite Jacques, ancienne organiste de l'église St-Joseph de Beauce et fondatrice de la Fondation Marguerite-Jacques. Fille de M. Wilfrid Jacques, feu Dame Julie Doran, elle demeurait à St-Joseph de Beauce. La direction des funérailles a été confiée à la maison

Armand Plante Inc.
 St-Joseph de Beauce

Selon ses volontés, elle a été confiée au crématorium. Un service religieux sera célébré le mercredi 26 septembre 1990 à 14h30 en l'église St-Joseph et de la au cimetière paroissial. La famille recevra les condoléances à l'église une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil la famille Napoléon Doyon, la famille Joseph Jacques (Bébé), la famille Odilon Jacques, la famille Jean-Thomas

Doyon, la famille Wilfrid Nadeau, le Père Michel Doran (Dominicain), la famille Daniel Doran, la famille Mariette Doran-Lepage, ainsi que de nombreux amitiels. Veuillez compenser l'envoi de fleurs par des dons à la Fondation Marguerite-Jacques, C.P. 961, St-Joseph de Beauce, G0S 2V0. Pour renseignements: 397-6948

LANGIS (Jules)

Dans l'avis de décès paru le samedi 22 septembre 1990, nous aurions dû lire dans ses beaux-frères et belles-sœurs: M. Jean-Paul Bernier (Thérèse Brillant).

LADOUCEUR (Gilles)



Le 23 septembre 1990, à l'âge de 61 ans, est décédé Monsieur Gilles Ladouceur, ingénieur forestier, ex-professeur de l'Université Laval, époux de Dame Marie-Claire Dufour. Il demeurait à Sainte-Foy. Selon ses volontés, il a été confié au Crématorium

Lépine-Cloutier Ltée
 715, St-Vallier est
 Québec

Un service sera chanté, en présence des cendres, le mercredi 26 septembre 1990, à 15h, en l'église St-Mathieu. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Hélène, Anne, Daniel, Rachel. Que toute offrande de fleurs se traduise par un don à la Maison Michel Sarrazin, C.P. 392, 2101, ch. St-Louis, Sillery, G1T 2R5. Pour renseignements: 529-3371

MARION (Madeleine)



A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 23 septembre 1990, à l'âge de 76 ans et 7 mois, est décédée Monsieur Romeo Moreau, fils de feu M. Hervé Moreau et de feu Dame Adele Caouette. Il demeurait à Tourville, comté de l'Islet. Les funérailles auront lieu, en présence des cendres, le mercredi 26 septembre 1990, à 15h. Départ de la résidence funéraire

C. Lavoie & Fils Inc.
 Tourville

à 14h50 pour l'église de Tourville et de la au cimetière paroissial. La famille sera présente au salon pour recevoir les condoléances mercredi à compter de 14h. Il laisse dans le deuil son frère et ses sœurs: Jean-Marie (Rita Manseau), Adrienne (feu Alphonse Plante), Armande, Marguerite (feu André Tancrède), Jacqueline, Lucienne (Roland Joly), Gaétane (feu Noël Francoeur); son beau-frère Welley Bernard ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. Pour renseignements: 356-3822

POTVIN (Marguerite Lindsay)

A l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, le 24 septembre 1990 à l'âge de 75 ans, est décédée Dame Marguerite Lindsay, épouse de Monsieur Lucien Potvin. Elle demeurait à St-Louis de Courville. La famille recevra les condoléances à la résidence funéraire

F.X. Bouchard Inc.
 2258 Avenue Larue
 Courville

mardi de 19h à 22h, mercredi de 12h à 13h45. Le service religieux sera célébré le mercredi 26 septembre 1990 à 14h en l'église St-Louis de Courville et de la au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, sa sœur, Dame Marie-Laure Lindsay, ses beaux-frères et belles-sœurs, Mme A. Omer Potvin, M. et Mme Raymond Potvin (Yvonne Langevin), M. et Mme Raymond Potvin (Blondine Grenier), Mme Delia Langevin, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 663-9838

Pour faire paraître un avis dans cette page, veuillez communiquer avec le Service des Annonces Classées, en composant le numéro

647-3311

Nous compatissons à votre deuil et vous offrons nos condoléances
LE SOLEIL



ROUSSEAU (Yvonne Baron)

À la Maison Michel Sarrazin, le 23 septembre 1990, à l'âge de 46 ans, est décédée Dame Madeleine Marion, employée du magasin Sears de Place Fleur de Lys, épouse de M. Luc Prebiski. Elle demeurait à Charlesbourg. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. Un service sera chanté, en présence de la défunte, le mardi 25 septembre 1990 à 14h en l'église St-Charles-Borromée à Charlesbourg. La famille recevra les condoléances une heure avant la cérémonie à la sacristie et de la au crématorium du cimetière St-Charles sous la direction de la

Coopérative Funéraire de l'Anse
 280, 81e Rue
 Québec

Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: Nadine et Nicolas; ses beaux-frères et belles-sœurs: Edward (Lynn), Ronald (Diane Genest), Jo-Ann, Suzan, Carol-Lynn, Michael-Ange, ainsi que de nombreux oncles, tantes, neveux, nièces, cousins, cousines et amitiels. Compenser l'envoi de fleurs par un don à la Maison Michel Sarrazin, C.P. 392, Sillery, Québec, G1T 2R5 ou au Centre d'Espoir, 9080, boul. Du Jardin, Charlesbourg, G1G 4B3. Pour renseignements: 525-6044

MOREAU (Romeo)

A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 23 septembre 1990, à l'âge de 76 ans et 7 mois, est décédée Monsieur Romeo Moreau, fils de feu M. Hervé Moreau et de feu Dame Adele Caouette. Il demeurait à Tourville, comté de l'Islet. Les funérailles auront lieu, en présence des cendres, le mercredi 26 septembre 1990, à 15h. Départ de la résidence funéraire

C. Lavoie & Fils Inc.
 Tourville

à 14h50 pour l'église de Tourville et de la au cimetière paroissial. La famille sera présente au salon pour recevoir les condoléances mercredi à compter de 14h. Il laisse dans le deuil son frère et ses sœurs: Jean-Marie (Rita Manseau), Adrienne (feu Alphonse Plante), Armande, Marguerite (feu André Tancrède), Jacqueline, Lucienne (Roland Joly), Gaétane (feu Noël Francoeur); son beau-frère Welley Bernard ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. Pour renseignements: 356-3822

POTVIN (Marguerite Lindsay)

A l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, le 24 septembre 1990 à l'âge de 75 ans, est décédée Dame Marguerite Lindsay, épouse de Monsieur Lucien Potvin. Elle demeurait à St-Louis de Courville. La famille recevra les condoléances à la résidence funéraire

F.X. Bouchard Inc.
 2258 Avenue Larue
 Courville

mardi de 19h à 22h, mercredi de 12h à 13h45. Le service religieux sera célébré le mercredi 26 septembre 1990 à 14h en l'église St-Louis de Courville et de la au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, sa sœur, Dame Marie-Laure Lindsay, ses beaux-frères et belles-sœurs, Mme A. Omer Potvin, M. et Mme Raymond Potvin (Yvonne Langevin), M. et Mme Raymond Potvin (Blondine Grenier), Mme Delia Langevin, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 663-9838

Pour faire paraître un avis dans cette page, veuillez communiquer avec le Service des Annonces Classées, en composant le numéro

647-3311

Nous compatissons à votre deuil et vous offrons nos condoléances
LE SOLEIL



ROUSSEAU (Yvonne Baron)

À l'Hôpital St-François d'Assise, le 23 septembre 1990, à l'âge de 83 ans, est décédée Dame Yvonne Baron, épouse de M. Lucien Rousseau. Elle demeurait à Québec. La famille recevra les condoléances au funérarium

Lépine-Cloutier Ltée
 990, 1re Avenue
 Québec

lundi de 19h à 22h, mardi de 14h à 17h et de 19h à 22h, mercredi de 12h30 à 13h45. Le service religieux sera célébré le mercredi 26 septembre 1990 à 14h en l'église St-François d'Assise et de la au cimetière du Parc commémoratif la Souvenance, pour mise en crypte. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: Pierrette (Georges Lafond), Denise (Edouard Bouchard), Jean-Guy (Denise Piché), Mme Hermence R. Perreault, Jacques (Jocelyne Alain), Carmen, Donald (Lisette Emond); son frère et sa sœur: Roland (Lucia Lehouillier), Fernande (Jean-Paul Moffet); ses beaux-frères et belles-sœurs: Egide Plante, Mme Lucienne Baron, Mme Jeannette Baron, Mme Annette Baron, Armand Rousseau (Diana Gingras), Alfred Rousseau (Yvonne Couture), Mme Bernadette R. Frechette, Ferdinand Aubin, Albert Genest, ainsi que ses petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371

SAVARD (Marie Marcoux)

Le Bloc québécois reconnu comme entité aux Communes

OTTAWA (PC) — Hier, à la reprise de la session parlementaire fédérale, l'annonce de la candidature de Jean Chrétien dans une circonscription du Nouveau-Brunswick a repoussé dans l'ombre la première reconnaissance du Bloc québécois comme entité à la Chambre des Communes.

Les neuf députés indépendants dirigés par Lucien Bouchard sont



Le nouveau député néo-démocrate Mike Beraugh occupera à la Chambre des Communes le siège du comté d'Oshawa que détenait l'ancien chef de la formation Ed Broadbent.

Le Parti libéral du N.-B. prêt à montrer l'ABC de la politique aux libéraux fédéraux

MONCTON, N.-B. (PC) — Les patrons du Parti libéral fédéral qui viendront au Nouveau-Brunswick pour aider Jean Chrétien à remporter une élection partielle feraient mieux de venir disposés à apprendre — et non à enseigner, affirme le président du Parti libéral provincial.

Le député libéral de Beauséjour, Fernand Robichaud, a démissionné hier pour permettre à M. Chrétien de tenter de devenir député de cette circonscription et faire ainsi son entrée aux Communes. La date de l'élection partielle n'a pas encore été arrêtée.

« Le Parti libéral du Nouveau-Brunswick peut apprendre bien des choses au parti fédéral et à n'importe quel autre parti provincial au pays », a lancé le président du parti provincial, Mike Murphy, en prenant connaissance des intentions de M. Chrétien.

« Je dois dire en toute modestie... que nous sommes le parti politique le mieux organisé au pays. »

Si M. Chrétien veut un comté sûr, il le trouvera à Beauséjour, a ajouté M. Murphy.

La circonscription, autrefois connue sous le nom de Westmorland-Kent, a voté libéral au cours des derniers 55 ans, le candidat ayant quelquefois remporté l'élection avec une majorité de 25 000 voix — dans un comté ne comptant que 40 000 électeurs environ.

La TPS tuée dans l'oeuf

OTTAWA (PC) — Le Sénat à majorité libérale devrait tuer dans l'oeuf dès demain le projet de loi créant la TPS, a proposé, hier soir, le Comité sénatorial sur les banques et le commerce, chargé d'élaborer une position commune au Sénat. Face à cette rebuffade majeure mais prévisible, le premier ministre Mulroney pourrait donc procéder dès aujourd'hui à huit nominations supplémentaires au Sénat, afin d'assurer aux conservateurs la majorité lors de l'étude du projet de loi à la Chambre haute, qui s'amorce aujourd'hui. Après un débat de près de six heures, les membres du comité à majorité libérale ont voté à huit voix contre six, hier soir, en faveur de la résolution qui prévoit que le Sénat rejette purement et simplement le projet de loi créant la taxe de 7 %. Les sénateurs libéraux discuteront aujourd'hui en caucus du rapport du comité sénatorial, qui proposait quatre options allant du rejet de la TPS jusqu'à la création d'une commission royale d'enquête.

d'un budget de recherche et un siège sur les comités parlementaires seront discutées plus tard cette semaine.

Gilles Duceppe, élu sous la bannière du Bloc québécois, a quant à lui fait son entrée officielle aux Communes hier sans fracas, recevant même des applaudissements lors de sa présentation au président. Sur le diagramme remis aux journalistes hier, sa banquette portait toutefois le nom de son célèbre père, le comédien Jean Duceppe, heureusement tout aussi souverainiste que lui.

maintenant regroupés sur le parquet plutôt qu'éparpillés, et le président John Fraser a accordé hier à M. Bouchard une question au nom de son groupe lors de la période réservée à cette fin en après-midi.

Les autres revendications du Bloc québécois, soit l'obtention



Le député Jean Lapierre, à gauche, et le leader du Bloc québécois Lucien Bouchard, à droite, ont escorté le nouveau député Gilles Duceppe à son entrée à la Chambre des Communes.

TOYOTA

VENEZ FAIRE UNE AFFAIRE ENCORE PLUS AU BOUT'!



TERCEL

offrent l'affaire de l'année pour liquider toutes les voitures et camionnettes Toyota 1990.

Il faut faire place aux modèles 1991. C'est pourquoi le concessionnaire Toyota de votre quartier a bien aiguisé son crayon pour vous faire profiter de l'affaire de l'année sur les modèles 1990. Des voitures et camionnettes



CRESSIDA



COROLLA SR5

L'OFFRE SE TERMINE LE 28 SEPTEMBRE 1990.



CAMRY

Toyota renommées pour leur fiabilité et la satisfaction des clients.

Faites l'essai d'une Toyota chez votre concessionnaire participant. Vous obtiendrez gratuitement un t-shirt* dernier cri tout en découvrant ce qu'on entend par valeur sûre.

Vous ferez une affaire au bout', c'est promis... Mais faites vite, vous pourriez rater l'affaire de l'année!

*L'offre se termine le 28 septembre 1990 ou à l'épuisement des stocks, chez les concessionnaires participants.



4 RUNNER



TOYOTA

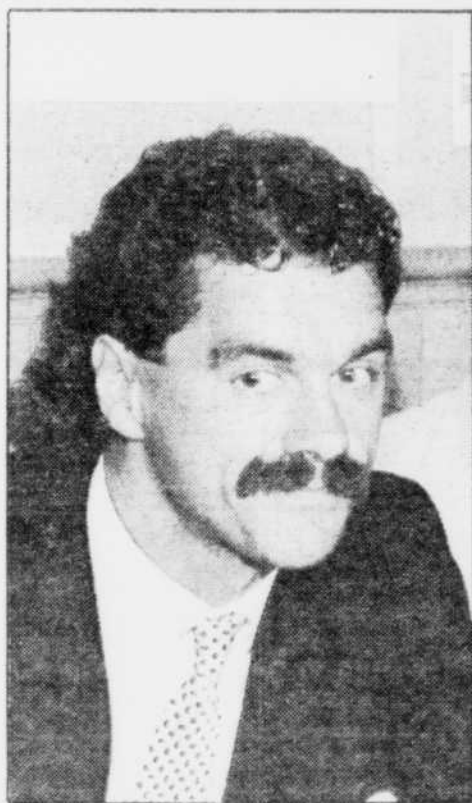
La promesse du mieux-faire

L'association des concessionnaires Toyota de votre région.

Balayés à leur tour

□ Après avoir «liquidé» les Mets et les Pirates, les Expos ont vu les Phillies leur infliger le même traitement

pages 2 et 3



Michel GOULET

Le coeur de Michel Goulet bat trop vite

page 6



Le jeune ailier droit, Owen Nolan, premier choix lors de la séance de repêchage de juin dernier, débutera la saison à Québec. « On ne peut pas risquer de le retourner chez les juniors et le perdre pour l'année, a laissé savoir hier l'entraîneur-chef Dave Chambers. Il faut le garder avec nous pour mieux voir ce qu'il a dans le corps. On va le faire jouer le plus souvent possible. » Nolan a vivement impressionné lors de ses deux premiers matchs présaison.

Owen Nolan l'a, son poste

□ Dave Chambers veut le garder à Québec

pages 4 et 6

Le Bloc québécois reconnu comme entité aux Communes

OTTAWA (PC) — Hier, à la reprise de la session parlementaire fédérale, l'annonce de la candidature de Jean Chrétien dans une circonscription du Nouveau-Brunswick a repoussé dans l'ombre la première reconnaissance du Bloc québécois comme entité à la Chambre des Communes.

Les neuf députés indépendants dirigés par Lucien Bouchard sont



Le nouveau député néo-démocrate Mike Bérubé occupera à la Chambre des Communes le siège du comté d'Oshawa que détenait l'ancien chef de la formation Ed Broadbent.

Le Parti libéral du N.-B. prêt à montrer l'ABC de la politique aux libéraux fédéraux

MONCTON, N.-B. (PC) — Les patrons du Parti libéral fédéral qui viendront au Nouveau-Brunswick pour aider Jean Chrétien à remporter une élection partielle feraient mieux de venir disposés à apprendre — et non à enseigner, affirme le président du Parti libéral provincial.

Le député libéral de Beauséjour, Fernand Robichaud, a démissionné hier pour permettre à M. Chrétien de tenter de devenir député de cette circonscription et faire ainsi son entrée aux Communes. La date de l'élection partielle n'a pas encore été arrêtée.

« Le Parti libéral du Nouveau-Brunswick peut apprendre bien des choses au parti fédéral et à n'importe quel autre parti provincial au pays », a lancé le président du parti provincial, Mike Murphy, en prenant connaissance des intentions de M. Chrétien.

« Je dois dire en toute modestie... que nous sommes le parti politique le mieux organisé au pays. »

Si M. Chrétien veut un comté sûr, il le trouvera à Beauséjour, a ajouté M. Murphy.

La circonscription, autrefois connue sous le nom de Westmorland-Kent, a voté libéral au cours des derniers 55 ans, le candidat ayant quelquefois remporté l'élection avec une majorité de 25 000 voix — dans un comté ne comptant que 40 000 électeurs environ.

La TPS tuée dans l'oeuf

OTTAWA (PC) — Le Sénat à majorité libérale devrait tuer dans l'oeuf dès demain le projet de loi créant la TPS, a proposé, hier soir, le Comité sénatorial sur les banques et le commerce, chargé d'élaborer une position commune au Sénat. Face à cette rebuffade majeure mais prévisible, le premier ministre Mulroney pourrait donc procéder dès aujourd'hui à huit nominations supplémentaires au Sénat, afin d'assurer aux conservateurs la majorité lors de l'étude du projet de loi à la Chambre haute, qui s'amorce aujourd'hui. Après un débat de près de six heures, les membres du comité à majorité libérale ont voté à huit voix contre six, hier soir, en faveur de la résolution qui prévoit que le Sénat rejette purement et simplement le projet de loi créant la taxe de 7 %. Les sénateurs libéraux discuteront aujourd'hui en caucus du rapport du comité sénatorial, qui proposait quatre options allant du rejet de la TPS jusqu'à la création d'une commission royale d'enquête.

maintenant regroupés sur le parquet plutôt qu'éparpillés, et le président John Fraser a accordé hier à M. Bouchard une question au nom de son groupe lors de la période réservée à cette fin en après-midi.

Les autres revendications du Bloc québécois, soit l'obtention

d'un budget de recherche et un siège sur les comités parlementaires seront discutées plus tard cette semaine.

Gilles Duceppe, élu sous la bannière du Bloc québécois, a quant à lui fait son entrée officielle aux Communes hier sans fracas, recevant même des applaudissements lors de sa présentation au président. Sur le diagramme remis aux journalistes hier, sa banquette portait toutefois le nom de son célèbre père, le comédien Jean Duceppe, heureusement tout aussi souverainiste que lui.



Le député Jean Lapierre, à gauche, et le leader du Bloc québécois Lucien Bouchard, à droite, ont escorté le nouveau député Gilles Duceppe à son entrée à la Chambre des Communes.

TOYOTA

ENEZ FAIRE UNE AFFAIRE ENCORE PLUS AU BOUT'!



TERCEL

offrent l'affaire de l'année pour liquider toutes les voitures et camionnettes Toyota 1990.

Il faut faire place aux modèles 1991. C'est pourquoi le concessionnaire Toyota de votre quartier a bien aiguisé son crayon pour vous faire profiter de l'affaire de l'année sur les modèles 1990. Des voitures et camionnettes



CRESSIDA



COROLLA SR5

L'OFFRE SE TERMINE LE 28 SEPTEMBRE 1990.



CAMRY

Toyota renommées pour leur fiabilité et la satisfaction des clients.

Faites l'essai d'une Toyota chez votre concessionnaire participant. Vous obtiendrez gratuitement un t-shirt* dernier cri tout en découvrant ce qu'on entend par valeur sûre.

Vous ferez une affaire au bout', c'est promis... Mais faites vite, vous pourriez rater l'affaire de l'année!

*L'offre se termine le 28 septembre 1990 ou à l'épuisement des stocks, chez les concessionnaires participants.



4 RUNNER



TOYOTA

La promesse du mieux-faire

L'association des concessionnaires Toyota de votre région.